



# **ANNEXES**

REPUBLIQUE FRANCAISE		<b>EXTRAIT DU REGISTRE</b>													
DEPARTEMENT		<b>DES DELIBERATIONS DU CONSEIL</b>													
Haute Corse		<b>MUNICIPAL</b>													
		De la commune	CAGNANO												
		Séance du	30 mars 2018												
<table border="1"> <tr> <th colspan="2">Nombre de conseillers</th> </tr> <tr> <td>- en exercice</td> <td>09</td> </tr> <tr> <td>- présents</td> <td>06</td> </tr> <tr> <td>- votants</td> <td>08</td> </tr> <tr> <td>- absents</td> <td>03</td> </tr> <tr> <td>- exclus</td> <td>00</td> </tr> </table>		Nombre de conseillers		- en exercice	09	- présents	06	- votants	08	- absents	03	- exclus	00	<p>L'an deux mille dix huit, le 30 mars à 10 heures .</p> <p>Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Albert Mattei, Maire.</p> <p><b>Etaient présents : MM.</b> Mattei A, Micheli C, Franceschi P, Costa E, Giabiconi PF, Simonpietri MH. Etaient absents et représentés : Dellamonica Michel pourvoir à Franceschi Patrice), Mons Catoni Christian (pouvoir à Mattei Albert). Etait absent : Dominici Jean-Michel.</p>	
Nombre de conseillers															
- en exercice	09														
- présents	06														
- votants	08														
- absents	03														
- exclus	00														
Date de convocation :		M. Christian Micheli a (ont) été nommé(e)s secrétaire(s).													
23 mars 2018															
Date d'affichage :															
23 mars 2018															
<table border="1"> <tr> <th colspan="2">OBJET</th> </tr> <tr> <td colspan="2">Réactivation du forage de Salce</td> </tr> </table>		OBJET		Réactivation du forage de Salce		<p>En continuation de séance, monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du schéma directeur de l'eau et de l'assainissement , et, au vu du déficit hydraulique constaté sur le territoire de la commune et plus précisément dans le secteur de la plaine et de la marine de Porticciolo, il est impératif de réactiver le forage de Salce, il laisse la parole à monsieur Christian Micheli, 1er Adjoint, délégué à l'eau et l'assainissement.</p> <p>Celui-ci expose les conclusions du cabinet d'études qui a établi le schéma directeur de l'eau et qui préconise la réactivation du forage de Salce en précisant les éléments de la première étape de cette opération. Celle-ci se décompose de la façon suivante : choix et intervention d'un hydrogéologue, choix et intervention d'un géomètre afin de délimiter la parcelle communale où devrait s'effectuer le forage, choix et intervention d'un cabinet d'études pour la maîtrise d'oeuvre de ces travaux.</p> <p>Après cet exposé, monsieur le Maire soumet ces propositions au vote du Conseil Municipal et propose d'inscrire cette nouvelle opération au budget 2018 de l'eau et de l'assainissement.</p> <p>Ce dernier, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés les propositions relatives à cette nouvelle opération.</p> <p>Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.</p>									
OBJET															
Réactivation du forage de Salce															
<p>Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture de Bastia le publication ou notification du en mairie le 30/04/18</p>		<p>Le Maire,</p>  <b>Albert Mattei</b> Signature													
															

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE		EXTRAIT DU REGISTRE		Envoyé en préfecture le 31/12/2019
DÉPARTEMENT		DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL		Reçu en préfecture le 31/12/2019
2B - HAUTE-CORSE		MUNICIPAL		Affiché le 31/12/2019
Nombre de conseillers		De la commune de CAGNANO		Id : 025-212000467-20191114-14_11_2019_DM4-DE
• en exercice	8	Séance du 14 novembre 2019 à 10 heures 00		
• présents	6			
• votants	6			
• absents	2			
• exclus	0			
Date de convocation :	05 novembre 2019	Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :		
Date d'affichage :	05 novembre 2019	M. MATTEI Albert, Maire		
Objet	Changement d'intervenant sur l'opération du forage de Salce	Étaient présents :		
		Mattei Albert, Micheli Christian, Franceschi Patrice, Costa Elise, Giabiconi Pierre- François, Mons-Catoni Christian.		
		Secrétaire de séance :		
		M. MICHELI Christian		
		En continuation de séance, monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à la délibération du 27 mars 2019 le contrat de maîtrise d'oeuvre passé avec le cabinet Pozzo di Borgo n'avait pas abouti faute de crédit. Il avait été décidé de choisir le cabinet ITG pour relancer l'opération et apporter un certain nombre de modifications. Cependant, monsieur Zyad Alamy, représentant en Corse du cabinet ITG, est parti à la retraite. Monsieur le Maire propose de désigner un nouveau cabinet d'études et propose le cabinet JTC ingénierie dirigé par monsieur Jean Thomas Chiari qui a été le collaborateur de monsieur Alamy depuis 10 ans et qui a participé à toutes les opérations préalables à cette opération de forage de Salce. Il présente le devis établi par ce nouveau cabinet d'études qui est d'un montant de 9.000 € HT soit 10.800 € TTC. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité : - d'approuver le choix de ce nouveau cabinet d'études JTC ingénierie - d'approuver le montant du devis proposé, - d'autoriser monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.		
		Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents. Pour extrait conforme.		

**ÉTAT PARCELLAIRE**  
**Périmètre de protection immédiate du forage**

Captage	Section	Parcelle	Propriétaire - adresse	Surface totale (m <sup>2</sup> )	Surface concernée (m <sup>2</sup> )	Lieu-dit
Forage de Salce	E	774 – Lot A1	Usufruitier : Harvier Angèle Nu propriété/Indivision :	81	Non mesuré	Stagnolo
		Lot A2	Harvier Jean Michel Harvier Gilles Harvier Patrice	21	Non mesuré	
		Lot A3	Francioni Julia	20	Non mesuré	
	E	775	Usufruitier : Francioni Anne Marie Nu propriété/Indivision : Sammarcelli Marie Lucie Francioni Thirry Michel Susini Jacqueline	55	Non mesuré	Stagnolo
	E	776	Propriétaire/Indivision : Dellamonica Robert Dellamonica Gilbert Baecker Muriele Dellamonica Chantal	218	Non mesuré	Stagnolo
	E	777	Propriétaire : Mairie de Cagnano	394	100	Stagnolo

L'enquête hydrogéologique officielle a déterminé un périmètre de protection rapprochée (PPR) pour le captage participant à l'AEP de Cagnano.

Les parcelles concernées par le périmètre de protection rapprochée (PPR) du forage est donné dans le tableau ci-dessous :

Captage	Parcelles concernées par le PPR
Forage de Salce	N° 747 – 748 – 749 – 750 – 751 – 752 – 753 – 754 – 755 – 756 – 757 – 758 – 759 – 760 – 761 – 762 – 763 – 764 – 765 – 766 – 767 – 768 – 769 – 770 – 771 – 772 – 773 – 774pp – 775pp – 776pp – 777pp – 778 – 779 – 780 – 781 – 782 – 783 – 784 – 785 – 786 – 787 – 788 – 789 – 790 – 791 – 792 – 793 – 794 et 795 de la Section E

**Figure 7 :** Périmètre de protection immédiat du forage de Salce  
Commune de Cagnano  
(extrait du cadastre section E)

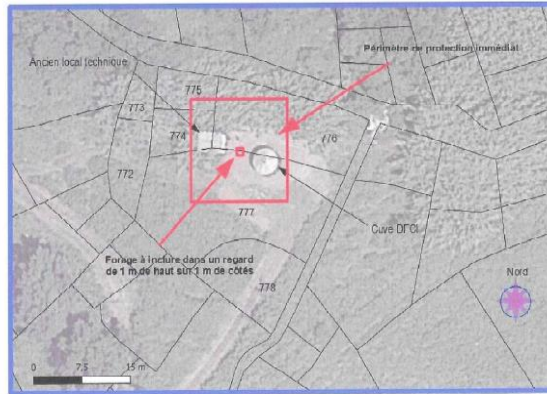


Fig. 6 – Forage de Salce – Périmètres de protection immédiate (PPI).

**Figure 8 :** Périmètre de protection rapproché du forage de Salce  
Commune de Cagnano  
(extrait du cadastre section E)

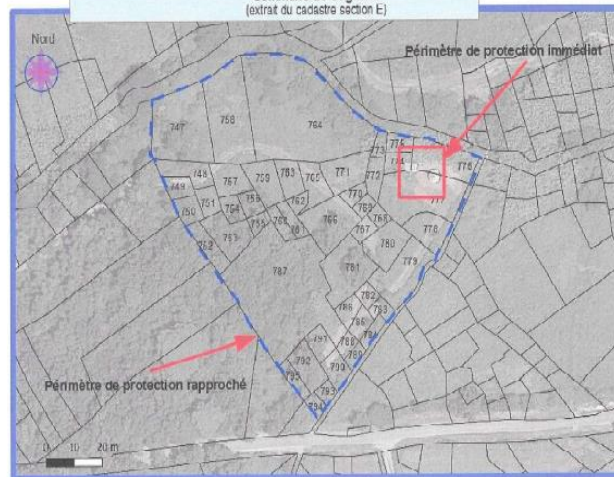


Fig. 7 – Forage de Salce – Périmètres de protection Rapprochée (PPR).

Figure 9: Périmètre de protection éloigné du forage de Salce  
Commune de Cagnano

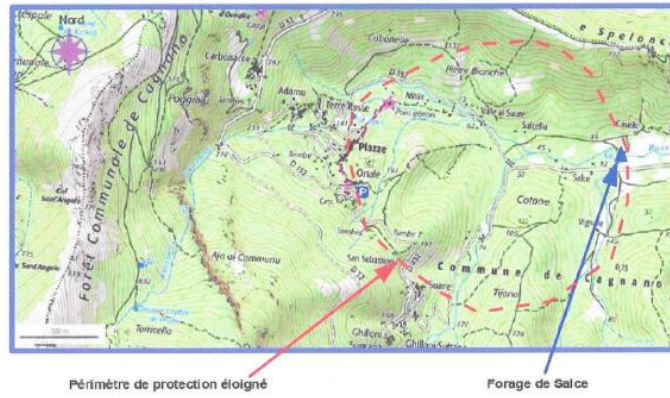


Fig. 8 – Forage de Salce – Périmètres de protection éloignée

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA

23/04/2024

N° E24000013 /20

Le président du tribunal administratif

**Décision de désignation du 23/04/2024**

**Code : 4 - Expropriation (DUP)**

Vu enregistrée le 16/04/2024, la lettre par laquelle le préfet de la Haute-Corse demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

***La déclaration d'utilité publique (DUP) et l'enquête parcellaire en vue des travaux de dérivation du forage de Salce 2 sur le territoire de la commune de Cagnano, de la mise en place des périmètres de protection correspondants et de l'autorisation d'utiliser l'eau prélevée pour la consommation humaine ;***

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;  
Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;  
Vu le code de la santé publique ;  
Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** M. Jean-Philippe VINCIGUERRA est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2 :** Mme Caroline DE LUCIA est désignée en qualité de commissaire enquêtrice suppléante pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 3 :** Pour les besoins de l'enquête publique, les commissaires enquêteurs sont autorisés à utiliser leur véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 4 :** La présente décision sera notifiée au préfet de la Haute-Corse et aux commissaires enquêteurs.

Fait à Bastia, le 23/04/2024

Le président,

Signé

Thierry VANHULLEBUS

Service juridique et coordination  
Unité coordination

**Arrêté DDT/SJC/UC N° 2B-2024-06-05-00005**

prescrivant l'ouverture, sur le territoire de la commune de Cagnano,

- d'une enquête publique préalable :

- à la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation du forage de Salce 2 ;
- à l'instauration des périmètres de protection de la ressource en eau destinée à la consommation humaine ;

- d'une enquête parcellaire conjointe,

en vue de l'autorisation du projet d'alimentation en eau potable de la commune de Cagnano à partir du forage de Salce 2

Le préfet de la Haute-Corse,

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, livre 1<sup>er</sup>, titre 1<sup>er</sup>, titre III (parties législative et réglementaire nouvelles) ;

Vu le code de la santé publique, première partie, livre III, titre II (parties législative et réglementaire) ;

Vu le code de l'environnement, notamment l'article L. 215-13 ;

Vu le décret du 20 juillet 2022 nommant Monsieur Michel PROSIC préfet de la Haute-Corse ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2B-2024-02-23-00001 du 22 février 2024 portant délégation de signature à Monsieur Arnaud MILLEMANN, secrétaire général de la préfecture de la Haute-Corse ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 118-2016 du 26 février 2016 portant création de la mission inter-services de l'eau et de la nature (MISEN) ;

Vu la demande d'autorisation présentée par le maire de Cagnano, dûment habilité par délibération du 30 mars 2018 ;

Vu les dossiers annexés à la demande susvisée ;

Vu le plan des lieux faisant notamment apparaître les limites des périmètres de protection immédiate et rapprochée ;



Vu la décision du président du tribunal administratif de Bastia n° E24000013/20 du 23 avril 2024, portant désignation de Monsieur Jean-Philippe VINCIGUERRA, en tant que commissaire enquêteur titulaire, et de Madame Caroline DE LUCIA, en tant que commissaire enquêteur suppléant ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire général de la préfecture de la Haute-Corse :

## **ARRÊTE**

### **Article 1<sup>er</sup> :**

Il sera procédé, sur le territoire de la commune de Cagnano :

1°) à une enquête préalable :

- à la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation du forage de Salce 2 ;
- à l'instauration des périmètres de protection de la ressource en eau destinée à la consommation humaine ;

2°) à une enquête parcellaire en vue de l'autorisation du projet d'alimentation en eau potable de la commune de Cagnano à partir du forage de Salce 2.

### **DISPOSITIONS CONCERNANT L'ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE**

#### **Article 2 :**

Le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés en mairie de Cagnano (Ortale, 20 228 Cagnano), pendant quinze jours consécutifs, soit du mardi 25 juin 2024 au mardi 9 juillet 2024 inclus. Durant cette période, le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations dans le registre d'enquête ouvert à cet effet, pendant les heures habituelles d'ouverture des bureaux, ou les adresser au commissaire enquêteur en mairie pour y être annexées.

Pendant toute la durée de cette enquête, le dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'État en Haute-Corse (<https://www.haute-corse.gouv.fr/Publications/Appels-a-projets-Consultations-Enquetes-publiques/Enquetes-publiques/Enquetes-Expropriations>), et le public pourra aussi communiquer ses observations par voie électronique au commissaire enquêteur ([enquete-publique-5450@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5450@registre-dematerialise.fr)).

Un registre dématérialisé sera mis à la disposition du public sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/5450>. Ce registre sera ouvert le mardi 25 juin 2024 à 9 heures, et clos automatiquement le mardi 9 juillet 2024 à 17 heures, date et heure de clôture de l'enquête.

#### **Article 3 :**

Monsieur Jean-Philippe VINCIGUERRA, commissaire enquêteur, recevra le public en mairie de Cagnano selon les modalités suivantes :

- mardi 25 juin 2024, de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- mardi 9 juillet 2024, de 14 h 00 à 17 h 00.

En cas d'empêchement de Monsieur Jean-Philippe VINCIGUERRA, les permanences seront assurées par Madame Caroline DE LUCIA, désignée en tant que commissaire enquêteur suppléant, selon les mêmes modalités.

Lors de ces permanences, le public pourra également formuler ses observations au commissaire enquêteur par téléphone (04 95 35 01 67). Les temps d'entretien seront limités, afin de permettre au plus grand nombre de s'exprimer. Le recueil des observations formulées dans le cadre de ces entretiens pourra être effectué par le commissaire enquêteur, selon la procédure de l'observation orale.

**Article 4 :**

À l'expiration du délai fixé à l'article 2, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur, qui rédigera alors ses conclusions motivées, et les transmettra au préfet dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête.

**Article 5 :**

Si les conclusions du commissaire enquêteur sont défavorables à l'adoption du projet, la commune de Cagnano devra émettre son avis par délibération motivée, dont le procès-verbal sera joint au dossier. En l'absence de délibération dans un délai de trois mois à compter de la transmission du dossier, la commune de Cagnano sera regardée comme ayant renoncé à l'opération.

**Article 6 :**

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sur l'utilité publique du projet sera tenue à la disposition du public en mairie de Cagnano, ainsi qu'à la direction départementale des territoires (service juridique et coordination), pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également consultables sur le site internet des services de l'État en Haute-Corse.

## **DISPOSITIONS CONCERNANT L'ENQUÊTE PARCELLAIRE**

**Article 7 :**

Le dossier d'enquête parcellaire, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés en mairie de Cagnano pendant la période fixée à l'article 2, afin que le public puisse en prendre connaissance aux jours et heures indiqués audit article, et consigner éventuellement ses observations sur les limites des biens à exproprier, ou les adresser au commissaire enquêteur en mairie pour y être annexées.

Pendant toute la durée de cette enquête, ce dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'État en Haute-Corse, et sur le site internet du registre dématérialisé, dont l'adresse est indiquée à l'article 2. Le public pourra aussi communiquer ses observations par voie électronique au commissaire enquêteur, à l'adresse indiquée à l'article 2, ou par téléphone, dans les conditions précisées à l'article 3.

**Article 8 :**

La notification individuelle du dépôt du dossier d'enquête parcellaire en mairie de Cagnano sera effectuée par le maire de Cagnano, sous pli recommandé avec demande d'avis de réception aux propriétaires intéressés.

**Article 9 :**

À l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête parcellaire sera clos et signé par le commissaire enquêteur, qui donnera son avis sur l'emprise de l'ouvrage projeté, et dressera procès-verbal de l'opération. Ces formalités devront être achevées dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête. Le commissaire enquêteur transmettra ensuite le dossier au préfet. Cet avis pourra également être consulté sur le site internet des services de l'État en Haute-Corse.

**DISPOSITIONS CONCERNANT LA PUBLICITÉ DES ENQUÊTES PUBLIQUES**

**Article 10 :**

Un avis au public faisant connaître l'ouverture des enquêtes visées à l'article 1 sera publié par voie d'affiches, qui seront apposées huit jours avant le début des enquêtes et pendant toute la durée de celles-ci, et éventuellement par tout autre procédé en usage en mairie de Cagnano. L'accomplissement de ces formalités d'affichage sera justifié par un certificat du maire de Cagnano, qui sera annexé au dossier à la clôture des enquêtes. Cet avis sera également publié en caractères apparents, huit jours au moins avant le début des enquêtes, et rappelé dans les huit premiers jours de celles-ci, dans deux journaux diffusés dans le département, ainsi que sur le site internet des services de l'État en Haute-Corse.

**Article 11 :**

Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Corse, le maire de Cagnano et le commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bastia, le - 5 JUIN 2024

Le préfet,

  
Michel PROSIC

N° 45

**AVIS D'ATTRIBUTION**

Procédure négociée avec mise en concurrence préalable/Entité Adjudicatrice

**MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 443.000 € HT****CCIC/DC/2024.015****NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR :**

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse  
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port  
20293 Bastia Cedex  
Tel : 04.95.54.44.44

**CORRESPONDANT :**

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse  
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port  
20293 Bastia Cedex  
Tel : 04.95.54.44.44

**Principales(s) activité(s) de l'Entité Adjudicatrice :**

Services généraux des administrations publiques/activités aéroportuaires.

**Objet de l'accord cadre :**

Appel à candidature pour la fourniture et la location de matériels d'assistance piste sur la plateforme aéroportuaire de Bastia-Poretta.

Durée de l'Accord Cadre : L'accord cadre est passé pour une durée de 4 (quatre) ans non-renouvelables à compter de sa date de notification.

Lieux d'exécution : Aéroport de Bastia-Poretta

**Nomenclature Européenne CPV :**

34960000-4 /Équipement aéroportuaire

**Caractéristiques principales :**

Il s'agit de la fourniture et de la location de matériels d'assistance piste (tracteurs Pushback), GPU, escaliers mobiles, chariots bagages) répondant à l'ensemble des besoins de l'aéroport de Bastia-Poretta en termes d'aviation commerciale, faisant suite à la modernisation de son parking d'aviation commerciale et de son changement d'exploitation.

**Mode de dévolution de l'accord cadre :**

L'Entité Adjudicatrice a décidé de déroger à la règle de l'allotissement fixé par les dispositions de l'article L.2113-10 du Code de la Commande Publique car l'objet de l'accord cadre ne permet pas l'identification de prestations distinctes.

**Mode de passation de l'accord cadre :**

L'accord cadre est passé selon la procédure négociée avec mise en concurrence préalable - définie par les articles L.1 à L.6, R2113-1, R2124-4, R2161-21, R2161-22, R2161-23 du Code de la Commande Publique.

L'entité adjudicatrice, par application des dispositions de l'article R2161-23 du Code de la Commande Publique pourra attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales sans négociation.

L'accord cadre est à bons de commande et mono attributaire.

L'accord cadre fixe toutes les stipulations contractuelles conformément aux dispositions de l'article R2162-2 al.2 du Code de la Commande publique et notamment la consistance et le prix des prestations et leurs modalités de détermination. Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande car pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse a décidé de passer un accord cadre avec un montant maximum annuel de 1.500.000 € HT.

**Critères de jugement des offres de l'accord-cadre :**

\* Prix (60%) appréciée à l'aune du :

- Prix d'achat de la fourniture ;
- Prix de location de la fourniture.

\* Valeur technique (40 %) appréciée à l'aune :

- Des conditions de livraison ;
- De la qualité des matériaux proposés ;

- De l'assistance technique sur les choix des tracteurs et des barres de repoussage ;
- Des performances environnementales des équipements.

La procédure d'achat du présent avis, est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

L'avis d'appel public à la concurrence a fait l'objet d'une publication simultanément au JOUE, BOAMP et au JAL l'Informateur Corse le 21 février 2024.

Nombre de candidature reçue : 01

Nombre d'offre reçue : 01

**Nom et adresse de l'attributaire :**

SAS TLD EUROPE  
560 Avenue Régis Ramage  
ISOPARC 3

Date de notification de l'accord cadre : Le 19 juin 2024

**Prix de l'accord cadre :**

Pour l'ensemble des prix indiqués au bordereau de prix dans la limite maximale annuelle de 1.500.000 € HT.

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia  
Chemin Montépiano - 20407 Bastia Cedex  
Tel : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.88.55

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Grefe du Tribunal Administratif de Bastia  
Villa Montépiano, F-20407 Bastia.  
E-mail : greffe.ta-bastia@juradm.fr.  
Tél. (+33) 495328866  
Fax (+33) 495323855  
Adresse internet : <http://bastia.tribunal-administratif.fr> .../...

**Modalités de consultation du marché :**

L'entier dossier de marché est susceptible d'être consulté, dans le respect des secrets protégés par la loi, au siège de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse [Hôtel Consulaire, Rue du nouveau port, 20200 Bastia / Tel : 04 95 54 44 44] - Direction juridique, rendez-vous préalablement pris à cet effet auprès de M. Pierre François Agostini aux jours et heures habituels d'ouverture de l'établissement : 8H30-12h et 14h-18h.

**ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :**

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

**Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :**Le Tribunal Administratif de Bastia qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) :

\* D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif [C.J.A.] et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

\* Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat [jurisprudence « Département du Tarn et Garonne » CE Ass 4 avril 2014-Req n°358994] ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont visibles.

Le recours est ouvert aux concurrents évincés ainsi qu'à tous tiers susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses. Ce recours doit être exercé dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicités appropriées, notamment au moyen d'un avis mentionnant à la fois la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi. Soit, dans le cas présent, dans les deux mois de la publication du présent avis.

Etant précisé que le contrat concerné est consultable suivant les modalités ci-après : Direction Juridique et Affaires Générales de la CCI de Corse aux heures d'ouverture de l'Établissement.

La légalité du choix du cocontractant, de la délibération autorisant la conclusion du contrat et de la décision de le signer ne peuvent être contestées qu'à l'occasion du recours ainsi défini.

Date d'envoi au JOUE, le 25 juin 2024.

Date d'envoi du présent avis : le 25 juin 2024.

N° 46

**AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTES CONJOINTES**

**PROJET D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE  
DE LA COMMUNE DE CAGNANO  
A PARTIR DU FORAGE DE SALCE 2**

**COMMUNE DE CAGNANO  
(Projet poursuivi par la commune de Cagnano)**

2ème Insertion.

DUREE DES ENQUÊTES : du 25/06/2024 au 09/07/2024 inclus.

SIEGE DES ENQUÊTES ET LIEU DE DÉPÔT DES DOSSIERS : Mairie de Cagnano, Ortale, 20228 Cagnano

**PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :**

Monsieur Jean-Philippe VINCIGUERRA, commissaire enquêteur, recevra le public en mairie de Cagnano selon les modalités suivantes :

- \* mardi 25 juin 2024, de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- \* mardi 9 juillet 2024, de 14 h 00 à 17 h 00.

Madame Caroline DE LUCIA a été désignée en tant que commissaire enquêteur suppléant.

Lors de ces permanences, le public pourra formuler ses observations au commissaire enquêteur par téléphone (04 95 35 01 67).

Les observations relatives aux enquêtes pourront également lui être adressées par écrit, en mairie de Cagnano.

Pendant toute la durée de ces enquêtes, les dossiers seront également consultables sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse (<https://www.haute-corse.gouv.fr/Publications/Appels-a-projets-Consultations-Enquetes-publiques/Enquetes-publiques/Enquetes-Expropriations>).Le public pourra aussi communiquer ses observations par voie électronique au commissaire enquêteur ([enquete-publique-5450@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5450@registre-dematerialise.fr)), au plus tard le mardi 9 juillet 2024 à 17 h 00.Un registre dématérialisé sera également mis à la disposition du public sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/5450>.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sur l'utilité publique du projet sera tenue à la disposition du public en mairie de Cagnano, ainsi qu'à la direction départementale des territoires (service juridique et coordination), dans les conditions prévues à l'article L.311-9 du code des relations entre le public et l'administration. Ces documents seront également mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse.

Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès de la mairie de Cagnano, Ortale, 20228 Cagnano [téléphone : 04 95 35 01 67].

Le préfet est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté, la décision faisant l'objet des présentes enquêtes.

Tel : 07.78.90.57.11



- Remis en état après travaux
- Entretien espaces verts
- Entretien vitreries

Corséa Nettoyage

Bastia

Ajaccio

Mail : [corsea.nettoyage@laposte.net](mailto:corsea.nettoyage@laposte.net)

- Entretien de Bureaux
- Entretien de copropriétés

**Corsea Nettoyage**

**GREFFE DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE DE BASTIA**  
BP 345 - 20297 Bastia Cedex

N° 43

N° PC : 2024RJ0079

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 04/06/2024 prononçant ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de la société TERRA VIVA SAS, 5, rue de la Marine, 20200 BASTIA. Maçonnerie générale, gros oeuvre, spécialité décoration de terre, 503 220 253. RCS Bastia 503 220 253 RM 20.

Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA.

Date de cessation des paiements le 01/04/2024.

Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 44

N° PC : 2023RJ5528

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 04/06/2024 prononçant conversion en liquidation judiciaire de CARDOSO CONSTRUCTION [SARL], lieu-dit Pietralba, lotissement Bodin, 20214 CALENZANA. Travaux de maçonnerie générale, gros oeuvre et second oeuvre du bâtiment. 807 803 317 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT [Me Frédéric TORELLI], 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA.

Date de cessation des paiements le 13/03/2023. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 45

N° PC : 2024RJ0078

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 04/06/2024 prononçant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde à l'égard de LA BOUCHERIE DE SAINT-FLORENT SARL [], 20217 SAINT-FLORENT. 810 329 094 RCS Bastia.

Mandataire judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA.

Date de cessation des paiements le 21/01/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 46

N° PC : 2024RJ0080

Jugement du tribunal de commerce DE

BASTIA en date du 04/06/2024 prononçant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde à l'égard de SANTA GIULIA SARL [], Moine, 20233 SISCO. 347 711 665 RCS Bastia.

Mandataire judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA.

Date de cessation des paiements le 17/05/2024.

Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 47

N° PC : 2024RJ0082

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 04/06/2024 prononçant l'ouverture d'une procédure d'ouverture redressement judiciaire à l'égard de CFR CONSTRUCTIONS SARL [], L'Avillanella, Lotissement Saint-Michel, 20230 POGGIO-MEZZANA. 790 109 870 RCS Bastia.

Mandataire judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA.

Date de cessation des paiements le 06/05/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 48

N° PC : 2024RJ0081

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 04/06/2024 prononçant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde à l'égard de GLOBAL SPORT SAS [], lotissement Numéro 5, Zac de Campo Vallone, 20620 BIGUGLIA. 525 223 715 RCS Bastia.

Mandataire judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA.

Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 49

N° PC : 2017RJ4848

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 04/06/2024 prononçant la modification du plan de continuation de la société FERME MARINE DE SPANO [SARL]. Régime général, 20256 CORBARA.

Commissaire à l'exécution du plan : SELARL BRM [ME BERNARD ROUSSEL], 850, rue Etienne Lenoir, 30972 NIMES Cedex 9.

N° 50

**AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTES CONJOINTES**

**PROJET D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE  
DE LA COMMUNE DE CAGNANO  
A PARTIR DU FORAGE DE SALCE 2**

**COMMUNE DE CAGNANO  
(Projet poursuivi par la commune de Cagnano)**

1ère Insertion.

DUREE DES ENQUÊTES : du 25/06/2024 au 09/07/2024 inclus.

SIEGE DES ENQUÊTES ET LIEU DE DÉPÔT DES DOSSIERS : Mairie de Cagnano, Ortale, 20228 Cagnano

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

Monsieur Jean-Philippe VINCIGUERRA, commissaire enquêteur, recevra le public en mairie de Cagnano selon les modalités suivantes :

\* mardi 25 juin 2024, de 9 h 00 à 12 h 00 ;

\* mardi 9 juillet 2024, de 14 h 00 à 17 h 00.

Madame Caroline DE LUCIA a été désignée en tant que commissaire enquêteur suppléant.

Lors de ces permanences, le public pourra formuler ses observations au commissaire enquêteur par téléphone [04 95 35 01 67].

Les observations relatives aux enquêtes pourront également lui être adressées par écrit, en mairie de Cagnano.

Pendant toute la durée de ces enquêtes, les dossiers seront également consultables sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse [https://www.haute-corse.gouv.fr/Publications/Appels-a-projets-Consultations-Enquetes-publiques/Enquetes-publiques/Enquetes-Expropriations].

Le public pourra aussi communiquer ses observations par voie électronique au commissaire enquêteur [enquete-publique-5450@registre-dematerialise.fr], au plus tard le mardi 9 juillet 2024 à 17 h 00.

Un registre dématérialisé sera également mis à la disposition du public sur le site [https://www.registre-dematerialise.fr/5450].

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sur l'utilité publique du projet sera tenue à la disposition du public en mairie de Cagnano, ainsi qu'à la direction départementale des territoires [service juridique et coordination], dans les conditions prévues à l'article L.311-9 du code des relations entre le public et l'administration. Ces documents seront également mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse.

Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès de la mairie de Cagnano, Ortale, 20228 Cagnano [téléphone : 04 95 35 01 67].

Le préfet est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté, la décision faisant l'objet des présentes enquêtes.

N° 51



**AVIS D'INFORMATION**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse  
22 Cours Grandval - BP 215  
20187 AIACCIU CEDEX 1

Tél: +33 495202525. Fax: +33 495516621.

Courriel : [commande publique@isula.corsica](mailto:commande publique@isula.corsica)

Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Réservation de places permanentes dans des structures d'accueil d'enfants sur différents territoires de la Corse

Numéro de référence : 2024-DGAS-0043

Date limite de remise des offres : 08/07/2024 à 16h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 05/06/2024.

**DERNIERES  
MINUTES**

N° 52

**« CHANGEMENT  
DE RÉGIME MATRIMONIAL**

Information préalable

[Art. 1397 al 3 c.civ.]

Monsieur Henri BALDI, et Madame Marie-Dominique PAOLI, se proposent de modifier leur régime matrimonial pour adopter le régime de la COMMUNAUTE UNIVERSELLE établi par l'article 1526 du Code civil suivant acte du 11/06/2024 reçu par Me Olivier LE HAY. Pour toute opposition élection de domicile est faite à : SAS Alain SPADONI & Associés, Notaires - 3, avenue Eugène Macchini AJACCIO [20000].

Pour avis. »

N° 53

**LOCATION GERANCE**

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date à Calvi du 23 mai 2024. Monsieur GUGLIEMACCI Bernard, demeurant 44, rue Clemenceau, 20260 CALVI, immatriculé au RCS de Bastia sous le numéro 512 422 221. A donné en location gérance à : SAS LE CLEMENCEAU, dont le siège est situé 47, Rue Clemenceau, 20260 CALVI. Représentée par Monsieur BEGUIN Thierry, Président, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 829 488 790. Un fonds de ventes de souvenirs et de prêt à porter, sis et exploité Immeuble 44, bis rue Clemenceau, 20260 CALVI. Pour une durée d'une année à compter du 1er avril 2024 renouvelable par tacite reconduction d'année en année.

**04 95 32 04 40**

**Tel : 07.78.90.57.11**

- Remis en état après travaux
- Entretien espaces verts
- Entretien vitreries

Mail : [corsea.nettoyage@laposte.net](mailto:corsea.nettoyage@laposte.net)

- Entretien de Bureaux
- Entretien de copropriétés



**Corséa Nettoyage**

**Bastia**

**Ajaccio**

**Corsea Nettoyage**

TITRES DE PROPRIÉTÉ

CC6615

**AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE**

Société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés, Notaires ", code CRPCEN 20004 titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO (Corse-du-Sud), 3 avenue Eugène Macchini, Immeuble « Le Régent », COMMUNE DE BASTELICA (Corse du Sud)

Date de l'acte : 29 mai 2024

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Maître Antoine SANTUCCI, Notaire au sein de l'Etude à AJACCIO (Corse du Sud), Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017, un acte de notoriété constatant une acquisition répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil au profit de :

Madame Toussainte SPINOSI épouse PERI, née à AJACCIO (20000) le 26 septembre 1907 et décédée à AJACCIO (20000) le 03 décembre 1997.

Dans un ensemble immobilier lieudit Tricolacci : section AB n° 231 pour 75 ca.

**Le lot de copropriété n° 1** : un appartement composé de deux pièces à usage d'habitation, formant la totalité du rez-de-chaussée. Et la quote-part indéterminée des parties communes.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession épondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire. Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Le présent avis sera affiché en Mairie pendant TROIS (03) mois.

L'avis de réception de la Préfecture devra être envoyé à l'adresse mail suivante : prescriptives.spadoniatassociés.20004@notaires.fr.

Pour Avis  
Maître Antoine SANTUCCI  
Notaire

CC66544

SELARL Marie-Anne PIERI & Jean-Mathieu NICOLAI  
Notaires associés à ALERIA (20270)

**RECTIFICATIF**

Rectificatif à l'annonce parue dans CORSE MATIN, le 18 juin 2024, concernant la prescription acquisitive reçue par Me Marie Anne PIERI le 12 juin 2024, au profit de Mr François Brand BARTOLI et son épouse Mme Ursule Marie VALIANI, IL Y A LIEU DE LIRE :

COMMUNE DE SERRA-DI-FIUMORBO (HAUTE-CORSE) : Partie du lot 00A0001 dépendant du bien non délimité cadastré section A n°66, s'agissant d'un séchoir à châtaignes avec terrain attenant, entièrement clôturé et régulièrement entretenu, d'une surface de 3794m². Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieu dit	Surface	Nature / BND
A	66	58 RTE STRADA DI SAN GAVINU	12 ha 65 a 90 ca	35ha 03a 28ca

POUR AVIS  
Me Marie-Anne PIERI

ENQUÊTE PUBLIQUE

CC68050

**AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTES CONJOINTES**

PROJET D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE CAGNANO A PARTIR DU FORAGE DE SALSCE 2 COMMUNE DE CAGNANO (projet poursuivi par la commune de Cagnano)

DUREE DES ENQUÊTES : du 25/06/2024 au 09/07/2024 inclus.

SIÈGE DES ENQUÊTES ET LIEU DE DEPOT DES DOSSIERS : Mairie de Cagnano, Ortale, 20 228 Cagnano

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

Monsieur Jean-Philippe VINCIQUERRA, commissaire enquêteur, recevra le public en mairie de Cagnano selon les modalités suivantes :

- mardi 25 juin 2024, de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- mardi 9 juillet 2024, de 14 h 00 à 17 h 00.

Madame Caroline DE LUCIA a été désignée en tant que commissaire enquêteur suppléant.

Lors de ces permanences, le public pourra formuler ses observations au commissaire enquêteur par téléphone (04 95 35 01 67).

Les observations relatives aux enquêtes pourront également lui être adressées par écrit, en mairie de Cagnano.

Pendant toute la durée de ces enquêtes, les dossiers seront également consultables sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse (<https://www.haute-corse.gouv.fr/Publications/Appels-a-projets-Consultations-Enquetes-publiques/Enquetes-publiques/Enquetes-Expropriations>).

Le public pourra aussi communiquer ses observations par voie électronique au commissaire enquêteur (enquete-publique-5450@registre-dematerialisee.fr), au plus tard le mardi 9 juillet 2024 à 17 h 00.

Un registre dématérialisé sera également mis à la disposition du public sur le site <https://www.registre-dematerialisee.fr/5450>.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sur l'utilité publique du projet sera tenue à la disposition du public en mairie de Cagnano, ainsi qu'à la direction départementale des territoires (service juridique et coordination), dans les conditions prévues à l'article L. 311-9 du code des relations entre le public et l'administration. Ces documents seront également mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse.

Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès de la mairie de Cagnano, Ortale, 20 228 Cagnano (téléphone : 04 95 35 01 67).

Le préfet est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté, la décision faisant l'objet des présentes enquêtes.

AVIS ADMINISTRATIFS

CC66601

**AVIS REUNION PUBLIQUE PLU DE LA COMMUNE CAGNANO**

Une réunion publique aura lieu en mairie le vendredi 05 juillet 2024 à 14h00 en présence des élus et du bureau d'études URISA CORSE pour une présentation de l'avancement du PLU et du nouveau contexte réglementaire.

Les documents sont disponibles en mairie et sur le site [www.plu-corse.fr](http://www.plu-corse.fr)

CC 65857

Par décision du 22 novembre 2023, le tribunal correctionnel de Marseille a condamné Pierre-Antoine VALENTINI des délits de travail dissimulé et blanchiment et Jeanne GUERRINI épouse VALENTINI du délit de travail dissimulé, commis entre 2013 et 2020. Pierre-Antoine VALENTINI a été condamné à la peine de 18 mois d'emprisonnement assortis du sursis probatoire à hauteur de 12 mois, outre la confiscation de la somme de 399 900 euros, tandis que Jeanne GUERRINI épouse VALENTINI a été condamnée à une peine de 40.000 euros

FORMALITÉS DIVERSES

CC66588

**AVIS RECTIFICATIF**

MAIRIE DE COTI CHIAVARI  
CENTRE CULTUREL A COTI CHIAVARI

Nom complet de l'acheteur  
MAIRIE DE COTI CHIAVARI (405094)  
Numéro national d'identification  
SIRET : 2120008800015

Ville  
COTI CHIAVARI  
Code Postal  
20138  
Groupement de commande :  
Non  
Intitulé du marché  
CENTRE CULTUREL A COTI CHIAVARI  
Type de marché  
Travaux  
Description succincte du marché  
Le projet concerne la transformation de l'ancien restaurant Les Platanes en Centre culturel.  
Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche  
Peinture (travaux), Amiante, Menuiserie, Plomberie, Electricité  
Information rectificative  
Veuillez noter que la date limite de réception des offres fixée au 08/07/2024 est prolongée jusqu'au 15/07/2024 12 heures.  
Toutes les autres clauses du marché demeurent inchangées.

ANNONCES DIVERSES

CC 66556

**INSERTION - AMÉNAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL**

Suivant acte reçu par Maître Mariette NOGÈRA, Notaire au sein de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée dénommée « ROMBALDI, FORT BARTOLI, QUILICHINI ET CELERI, NOTAIRES », titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO (Corse du Sud), 3 Cours Général Leclerc, CRPCEN 20001, le 20 juin 2024, a été effectué un apport à communauté aménageant le régime matrimonial.

ENTRE :

Monsieur Yves Joseph SANSONETTI, agent Collectivité de Corse, et Madame Caroline Lauro Suzanno LELEU, médecin, demeurant ensemble à AJACCIO (20000) 3, rue Général Campi.  
Monsieur est né à AJACCIO (20000) le 12 décembre 1973.  
Madame est née à PARIS 13ÈME ARRONDISSEMENT (75013) le 15 avril 1970.  
Mariés à la mairie de AJACCIO (20000) le 24 novembre 2012 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.  
Monsieur est de nationalité française.  
Madame est de nationalité française.  
Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Bien apporté  
Apport de bien propre

Monsieur Yves Joseph SANSONETTI déclare apporter dans un ensemble immobilier sis à AJACCIO (CORSE-DU-SUD) 20000 3 Rue Général Campi, cadastré section BX n°286 pour 03a 52ca, le lot trois (3) : un appartement et le lot quatre (4) : un appartement.

Les oppositions des créanciers pouvant exister sur le bien apporté, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.  
Pour insertion  
Le notaire.

VIE DES SOCIÉTÉS

CC66193

**TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL**

Dénomination : HEXA BOAT LIGHT.  
Forme : SARL.  
Capital social : 500 euros.  
Siège social : Résidence DE LA MER BATIMENT L. ROUTE DE MO, 20220 L'ILE ROUSSE. 900070657 RCS de Bastia.  
Aux termes d'une décision en date du 9 novembre 2023, le gérant a décidé, à compter du 9 novembre 2023, de transférer le siège social à Chez CDA 26 bis Boulevard de la République, 13410 LAMBESC.  
Radiation du RCS de Bastia et immatriculation au RCS Salon de Provence.

CC 66034

**SCI DORIA**

SCI au capital de 1 524,49 euros  
Siège social : Immeuble Ancienne Poste, 20217 Saint-Florent 377 685 284 R.C.S BASTIA

Aux termes de l'AG du 10/12/1998, il a été décidé la réalisation définitive de l'augmentation du capital social au 22/12/1998, pour le porter à la somme de 123.483,70 euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention au RCS de Bastia

APPEL D'OFFRES

AVIS D'ATTRIBUTION

CC66644

**AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET CONCURRENT POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC SUR LE SITE D'ESE (BASTELICA)**

Conformément à l'article L.2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques, une procédure de sélection est mise en œuvre pour l'octroi d'une autorisation d'occupation temporaire, (AOT) sur une partie du domaine public du site d'Ese (Commune de Bastelica) pour une activité saisonnière.

ORGANISATEUR  
COMMUNAUTE DE COMMUNES CELAVU PRUNELLI  
Régie « u Planu d'Ese »  
N° SIRET : 242 000 503 00068  
Adresse du siège : Funtanaccia – BP 90038 – 20129 BASTELICACCIA  
Téléphone : 04 95 29 19 40  
Courriel : contact@celavu-prunelli.fr

PROCÉDURE  
En application de l'article L.2122-1 du code général de la propriété des personnes publiques, une procédure de sélection en vue de la délivrance d'une autorisation d'occuper le domaine public en vue d'une exploitation économique.

OBJET DE LA CONSULTATION  
L'objet du présent avis d'appel à manifestation d'intérêt (AMI) est de susciter, d'identifier, de sélectionner des opérateurs économiques, susceptibles d'être intéressés par l'installation provisoire et l'exploitation économique des activités suivantes : **BALADES A CHEVAL ET ACTIVITE ANNEXE DE VENTE DE BOISSONS ET PETITE RESTAURATION.**

DUREE  
Du 15 juillet 2024 au 8 septembre 2024.

CONDITIONS DE L'AOT ET D'ATTRIBUTION  
Relevance :  
Le titulaire de l'autorisation devra s'acquitter d'une redevance composée d'une part fixe et d'une part variable sur son chiffre d'affaires.  
Critères d'attribution :  
\* pourcentage proposé par le candidat sur son chiffre d'affaires (noté sur 10 - 40%)  
\* le plan d'aménagement, la qualité des équipements et aménagements démontables proposés, composition de la cavalerie (noté sur 10 - 40%)  
\* Services proposés par le candidat sur site (noté sur 10 - 10%)  
\* le prix : gamme de prix proposés pour l'ensemble des activités, les prix seront en adéquation avec la cible d'usagers : profil familial (noté sur 10 - 10%).  
Autres conditions : se reporter au cahier des charges / convention

CONDITIONS DE CONSULTATION  
Retrait des dossiers de consultation : demande par courriel à [contact@celavu-prunelli.fr](mailto:contact@celavu-prunelli.fr)  
Date et heure limites de dépôts des dossiers de candidature : dépôt direct ou par courrier recommandé avec AR, avant le 8 juillet 2024 à 16h (cachet de la poste), à l'adresse suivante : Monsieur le Président de la Communauté de communes Celavu Prunelli – Lieu-dit Funtanaccia – BP 90 038 – 20129 BASTELICACCIA.  
Dépôt sous enveloppe anonyme. Référence à indiquer : « AMI – AOT ESE »

AUTRES RENSEIGNEMENTS Se reporter au cahier des charges / convention ou demande par courriel à [contact@celavu-prunelli.fr](mailto:contact@celavu-prunelli.fr)

Date d'envoi à la publication : 24 juin 2024.

CC66604

**MAIRIE DE BONIFACIO PALAZZO PUBLIQUE**

**AVIS D'ATTRIBUTION**

Département de publication :  
20 Corse-du-Sud

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :  
Commune de Bonifacio

Objet du marché :  
Maîtrise d'œuvre pour la restauration des fortifications (phases 2 à 5)

Type d'avis :  
Avis d'attribution

Type de procédure :  
AO Ouvert

Catégorie :  
Service

Support(s) de parution :

Marché unique  
Ce marché a été : Attribué  
Attributaire : SARL Pierre-Antoine GATIER, ACMH (CP : 75006)  
Montant : 695714.20 Euros HT

Date d'attribution du marché :  
22/01/2024

## ENQUÊTE PUBLIQUE

**AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTES CONJOINTES**

PROJET D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE CAGNANO A PARTIR DU FORAGE DE SALCE 2  
COMMUNE DE CAGNANO  
(projet poursuivi par la commune de Cagnano)

**DUREE DES ENQUÊTES :** du 25/06/2024 au 09/07/2024 inclus.

**SIÈGE DES ENQUÊTES ET LIEU DE DÉPÔT DES DOSSIERS :** Mairie de Cagnano, Ortale, 20 228 Cagnano

**PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :**

Monsieur Jean-Philippe VINCIGUERRA, commissaire enquêteur, recevra le public en mairie de Cagnano selon les modalités suivantes :

- mardi 25 juin 2024, de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- mardi 9 juillet 2024, de 14 h 00 à 17 h 00.

Madame Caroline DE LUCIA a été désignée en tant que commissaire enquêteur suppléant.

Lors de ces permanences, le public pourra formuler ses observations au commissaire enquêteur par téléphone (04 95 35 01 67).

Les observations relatives aux enquêtes pourront également lui être adressées par écrit, en mairie de Cagnano.

Pendant toute la durée de ces enquêtes, les dossiers seront également consultables sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse (<https://www.haute-corse.gouv.fr/Publications/Appels-a-projets-Consultations-Enquetes-publiques/Enquetes-publiques/Enquetes-Expropriations>).

Le public pourra aussi communiquer ses observations par voie électronique au commissaire enquêteur (enquete-publique-5450@registre-dematerialise.fr), au plus tard le mardi 9 juillet 2024 à 17 h 00.

Un registre dématérialisé sera également mis à la disposition du public sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/5450>.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sur l'utilité publique du projet sera tenue à la disposition du public en mairie de Cagnano, ainsi qu'à la direction départementale des territoires (service juridique et coordination), dans les conditions prévues à l'article L. 311-9 du code des relations entre le public et l'administration. Ces documents seront également mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse.

Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès de la mairie de Cagnano, Ortale, 20 228 Cagnano (téléphone : 04 95 35 01 67).

Le préfet est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté, la décision faisant l'objet des présentes enquêtes.

## AVIS ADMINISTRATIFS

**AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

En application de l'article R.123-19 du code de l'environnement

Projet de fixation d'une limite transversale de la mer aux embouchures du cours d'eau « OSU », commune de LECCI.

Par arrêté préfectoral n° 2A-2024-06-07-00003 du 07 juin 2024, le préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud, informe le public de la tenue d'une participation du public par voie électronique (PPVE) portant sur la constatation de la limite transversale de la mer aux embouchures du fleuve OSU, sur le territoire de la commune de LECCI. La limite transversale de la mer est une frontière administrative qui marque la séparation entre le domaine maritime naturel et les cours d'eau ou les propriétés privées riveraines, à l'embouchure des fleuves et rivières. L'autorité compétente pour constater cette limite est le préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud.

Afin d'assurer l'information et la participation du public, il est procédé à une participation du public par voie électronique durant 30 jours consécutifs, du 27 JUILLET 2024 au 26 JUILLET 2024 inclus.

Un dossier sera mis à disposition du public par voie électronique. Il comportera :

- 1 - Note de présentation
- 2 - Plan de situation
- 3 - Projet de délimitation
- 4 - Notice du projet des tracés
- 5 - Avis et observations des services concernés
- 6 - Mention des textes qui régissent la procédure de PPVE

Pendant la durée de la participation du public, le dossier est consultable et téléchargeable sur le site internet de la préfecture de la Corse-du-Sud à l'adresse suivante : <https://www.corse-du-sud.gouv.fr/Publications/Participation-du-public-par-voie-electronique-PPVE/Lecci>

Le dossier est également consultable sur support papier à la sous-préfecture de Sartène, au siège de la direction de la mer et du littoral de Corse à Ajaccio, à la mairie de LECCI et à l'espace France Services de Porto-Vecchio.

Pour la consultation des dossiers sur support papier, il est nécessaire de prendre rendez-vous, au plus tard quatre jours ouvrés avant la fin de la période de consultation. Les documents seront disponibles dans les deux jours ouvrés suivant la demande, aux lieux et heures indiqués au moment de la demande.

Coordonnées téléphoniques :

- Sous-préfecture de Sartène : 04.95.11.12.63
- Direction de la mer et du littoral de Corse : 04.95.29.08.76 ou 04.95.29.09.80
- Mairie de Lecci : 04.95.71.43.43
- France Services Porto-Vecchio : 09.80.80.40.48

Les demandes de renseignements, observations, questions ou propositions du public doivent être adressées pendant la durée de la consultation par messagerie électronique à l'adresse suivante : [ppvedpm2a.dmic@mer.gouv.fr](mailto:ppvedpm2a.dmic@mer.gouv.fr)

Les observations et propositions du public, déposées par voie électronique, doivent parvenir à l'autorité administrative concernée dans un délai qui ne peut être inférieur à trente jours à compter de la date de début de la participation électronique du public, soit jusqu'au 26 juillet inclus.

À l'issue de la participation du public, une synthèse des observations et des propositions sera rédigée en application de l'article L123-19-1 du code de l'environnement. La synthèse de la participation du public par voie électronique sera consultable sur le site internet de la préfecture de la Corse-du-Sud au plus

**AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

Projet de fixation d'une limite transversale de la mer aux embouchures des cours d'eau « PISTIGLIOLU », commune de SERRA-DI-FERRO et « TARAVO », communes de SERRA-DI-FERRO et d'OLMETO.

Par arrêté préfectoral n° 2A-2024-06-07-00004 du 07 juin 2024, le préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud, informe le public de la tenue d'une participation du public par voie électronique (PPVE) portant sur la constatation de la limite transversale de la mer aux embouchures du PISTIGLIOLU et du TARAVO, sur le territoire des communes de Serra-di-Ferro et d'Olmeto. La limite transversale de la mer est une frontière administrative qui marque la séparation entre le domaine public maritime naturel et les cours d'eau ou les propriétés privées riveraines, à l'embouchure des fleuves et rivières. L'autorité compétente pour constater cette limite est le préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud.

Afin d'assurer l'information et la participation du public, il est procédé à une participation du public par voie électronique durant 30 jours consécutifs, du 27 JUILLET 2024 inclus.

Un dossier sera mis à disposition du public par voie électronique. Il comportera :

- 1 - Note de présentation
- 2 - Plan de situation
- 3 - Projet de délimitation
- 4 - Notice du projet des tracés
- 5 - Avis et observations des services concernés
- 6 - Mention des textes qui régissent la procédure de PPVE

Pendant la durée de la participation du public, le dossier est consultable et téléchargeable sur le site internet de la préfecture de la Corse-du-Sud à l'adresse suivante : <https://www.corse-du-sud.gouv.fr/Publications/Participation-du-public-par-voie-electronique-PPVE>

Le dossier est également consultable sur support papier à la sous-préfecture de Sartène, au siège de la direction de la mer et du littoral de Corse à Ajaccio, à la mairie de Serra-di-Ferro, à la mairie d'Olmeto et à l'espace France Services de Propriano.

Pour la consultation des dossiers sur support papier, il est nécessaire de prendre rendez-vous, au plus tard quatre jours ouvrés avant la fin de la période de consultation. Les documents seront disponibles dans les deux jours ouvrés suivant la demande, aux lieux et heures indiqués au moment de la demande.

Coordonnées téléphoniques :

- Sous-préfecture de Sartène : 04.95.11.12.63
- Direction de la mer et du littoral de Corse : 04.95.29.08.76 ou 04.95.29.09.80
- Mairie de Serra-di-Ferro : 04.95.74.02.12
- Mairie d'Olmeto : 04.95.74.60.73
- France Services Propriano : 04.95.53.46.16 ou 04.95.10.11.61

Les demandes de renseignements, observations, questions ou propositions du public doivent être adressées pendant la durée de la consultation par messagerie électronique à l'adresse suivante : [ppvedpm2a.dmic@mer.gouv.fr](mailto:ppvedpm2a.dmic@mer.gouv.fr)

Les observations et propositions du public, déposées par voie électronique, doivent parvenir à l'autorité administrative concernée dans un délai qui ne peut être inférieur à trente jours à compter de la date de début de la participation électronique du public, soit jusqu'au 26 juillet inclus.

À l'issue de la participation du public, une synthèse des observations et des propositions sera rédigée en application de l'article L123-19-1 du code de l'environnement. La synthèse de la participation du public par voie électronique sera consultable sur le site internet de la préfecture de la Corse-du-Sud au plus tard à la date de publication de la constatation par l'autorité compétente.

Au terme de la participation, le préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud, pourra fixer par arrêté préfectoral la limite transversale de la mer aux embouchures du PISTIGLIOLU et du TARAVO. Ces arrêtés ne pourront être signés et publiés avant l'expiration d'un délai de quatre jours minimum à compter de la clôture de la participation du public par voie électronique, sauf s'il n'y a eu aucune observation ou proposition faite.

Direction de la mer et du littoral de Corse - Terre-plein de la gare - 20302 Ajaccio Cedex 9 - Standard : 04 95 34 50 00 - Courriel : [dmic@mer.gouv.fr](mailto:dmic@mer.gouv.fr)

**Notre territoire**

UN SERVICE 100 % GRATUIT POUR LES CITOYENS COMME LES COLLECTIVITÉS

**NOTRE TERRITOIRE.COM**

LE SITE QUI RASSEMBLE TOUS LES AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES.

Soyez le 1<sup>er</sup> informé des projets d'aménagement près de chez vous ou n'importe où en France !

**POUR VOS ANNONCES LÉGALES LA SOLUTION SIMPLE ET EFFICACE POUR VOS FORMALITÉS**

**corse.matin**

A Gascia in Fata

Saisissez en ligne vos annonces légales via une plateforme facile d'utilisation et accessible 24h/24.

Disposez de modèles d'annonces pour vous accompagner dans la rédaction.

Éditez votre attestation de parution immédiatement.

Consultez le résumé des annonces légales avec une recherche multicritères.

**NOUVEAU SITE**

**VIE DES SOCIÉTÉS**

CC 65848

**PAR ASSP EN DATE DU 03/06/2024 IL A ÉTÉ CONSTITUÉ UNE SAS À CAPITAL FIXE DÉNOMMÉE :**

**IDP-AGE PORTO VECCHIO**

Capital : 300,00 €

Objet social : La Société a pour objet, en France et dans tous les pays : Aide administratif aux entreprises et particuliers Et, façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation. La Société peut prendre toutes participations et tous intérêts dans toutes sociétés et entreprises dont l'activité serait de nature à faciliter la réalisation de son social. Elle peut agir directement ou indirectement, soit seule, soit en association, participation, groupement ou société, avec toutes autres personnes ou sociétés et réaliser sous quelle que forme que ce soit les opérations entrant dans son objet social.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Ajaccio

Siège social : Lot 20 Immeuble PimPam Rue Mansuetus Alessandri 2013 Porto-Vecchio

Président(e) : Mme ANDRIAMBOAVONJY GOBIN Mbinintsoa mirana pour une durée illimitée demeurant 7 Rue du Stazzala 20137 Porto-Vecchio

Clauses proposées Admision aux AG et droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la Société.

CC 66072

Par ASSP en date du 03/06/2024 il a été constitué une SAS à capital fixe dénommée :

**IDP-AGE PORTO VECCHIO**

Capital : 300,00 €

Objet social : La Société a pour objet, en France et dans tous les pays : A administratif aux entreprises et particuliers Et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation. La Société peut prendre toutes participations et tous intérêts dans toutes sociétés et entreprises dont l'act serait de nature à faciliter la réalisation de son objet social. Elle peut agir directement ou indirectement, soit seule, soit en association, participation, groupement ou société, avec toutes autres personnes ou soc et réaliser sous quelle que forme que ce soit les opérations entrant dans son objet social.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Ajaccio

Siège social : Lot 20 Immeuble PimPam Rue Mansuetus Alessandri 2013 Porto-Vecchio

Président(e) : Mme ANDRIAMBOAVONJY GOBIN Mbinintsoa mirana pour une durée illimitée demeurant 7 Rue du Stazzala 20137 Porto-Vecchio

Clauses proposées Admision aux AG et droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la Société.

CC 66048

**AL AUDIT, CONSEIL & FINANCE**

SAS au capital de 1000 euros

Siège social : 29 boulevard Pascal Paoli 20200 BASTIA

982 400 178 RCS BASTIA

**TRANSFERT DE SIÈGE**

Aux termes de l'assemblée du 7 juin 2024, il a été décidé de transférer le siège social au 48 Cours Napoléon 20000 AJACCIO à compter du 7 juin 2024. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Mention en sera faite au RCS de BASTIA

CC 66055

**A.D.L.C.**

SCI au capital de 1 000 €

Siège social : CHEMIN DE BACCAGHJU 20137 PORTO VECCHIO

RCS AJACCIO 508 687 811

L'AGE du 24/05/2024 a décidé à compter du 24/05/2024 de nommer en qualité de gérante Madame ABOUDAN CHERINE, demeurant RUE DU PLOCH, 3 OLARGUES en remplacement de Monsieur ABOUDAN PHILIPPE, pour cause de décès.

Modification au RCS AJACCIO. CHERINE ABOUDAN



Cagnano, le 06 Juin 2024

MAIRIE DE CAGNANO

Le Maire,

à  
Mme Julia FRANCIONI  
PIAZZE  
20228 CAGNANO

RAR en mains

Objet : Enquête publique  
Régularisation du forage de Salce 2  
destiné à l'alimentation en eau potable de la plaine de Misincu  
et de la marine de Porticciolo sur la commune de Cagnano

Madame, monsieur,

Dans le cadre de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique du **forage de Salce 2** destiné à l'alimentation en eau potable pour les secteurs de la plaine de Misincu et de la marine de Porticciolo de la commune de Cagnano, et, conformément à la procédure de déclaration, une enquête publique aura lieu du mardi 25 juin au mardi 09 juillet 2024 inclus selon l'arrêté préfectoral n° 2B-2024-06-05-00005 en date du 05 Juin 2024.

Pendant la durée de l'enquête, un dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la mairie et un registre d'enquête dématérialisé sera aussi disponible sur une adresse internet dédiée.

Les dates et horaires de permanence du commissaire enquêteur seront les suivantes :

- Mardi 25 juin 2024 de 9h00 à 12h00
- Mardi 09 juillet 2024 de 9h00 à 12h00

Cette enquête concerne, entre autres, la parcelle n° 774 (BND) de la section E de la commune de Cagnano incluse dans la proposition de périmètre immédiat du forage de Salce 2. Selon le cadastre, vous êtes propriétaire de cette parcelle.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, madame, monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures.

Le Maire,



C. CATONI

Cagnano le 08 Juin 2024





MAIRIE DE CAGNANO

Cagnano, le 06 Juin 2024

Le Maire,

à

Mme Marie Thérèse HARVIER

Tome Rosse

2228 CAGNANO

RAR en mains

Objet : Enquête publique  
Régularisation du forage de Salce 2  
destiné à l'alimentation en eau potable de la plaine de Misincu  
et de la marine de Porticciolo sur la commune de Cagnano

Madame, monsieur,

Dans le cadre de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique du **forage de Salce 2** destiné à l'alimentation en eau potable pour les secteurs de la plaine de Misincu et de la marine de Porticciolo de la commune de Cagnano, et, conformément à la procédure de déclaration, une enquête publique aura lieu du mardi 25 juin au mardi 09 juillet 2024 inclus selon l'arrêté préfectoral n° 2B-2024-06-05-00005 en date du 05 Juin 2024.

Pendant la durée de l'enquête, un dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la mairie et un registre d'enquête dématérialisé sera aussi disponible sur une adresse internet dédiée.

Les dates et horaires de permanence du commissaire enquêteur seront les suivantes :

- Mardi 25 juin 2024 de 9h00 à 12h00
- Mardi 09 juillet 2024 de 9h00 à 12h00

Cette enquête concerne, entre autres, la parcelle n° 774 (BND) de la section E de la commune de Cagnano incluse dans la proposition de périmètre immédiat du forage de Salce 2. Selon le cadastre, vous êtes propriétaire de cette parcelle.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, madame, monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures.

Le Maire,



Catoni

A Cagnano, le 08 Juin 2024

C. CATONI



Cagnano, le 06 Juin 2024

MAIRIE DE CAGNANO

Le Maire,

à

Mme Anne-Marie FRANCONI  
Résidence "Le Pascal Pooli"  
Bât B  
Route de Ville  
20200 BASTIA

RAR 1A 205 635 4298 4

Objet : Enquête publique  
Régularisation du forage de Salce 2  
destiné à l'alimentation en eau potable de la plaine de Misincu  
et de la marine de Porticciolo sur la commune de Cagnano

Madame, monsieur,

Dans le cadre de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique du **forage de Salce 2** destiné à l'alimentation en eau potable pour les secteurs de la plaine de Misincu et de la marine de Porticciolo de la commune de Cagnano, et, conformément à la procédure de déclaration, une enquête publique aura lieu du mardi 25 juin au mardi 09 juillet 2024 inclus selon l'arrêté préfectoral n° 2B-2024-06-05-00005 en date du 05 Juin 2024.

Pendant la durée de l'enquête, un dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la mairie et un registre d'enquête dématérialisé sera aussi disponible sur une adresse internet dédiée.

Les dates et horaires de permanence du commissaire enquêteur seront les suivantes :

- Mardi 25 juin 2024 de 9h00 à 12h00
- Mardi 09 juillet 2024 de 9h00 à 12h00

Cette enquête concerne, entre autres,  
la parcelle n° 775

de la section E de la commune de Cagnano incluse dans la proposition de périmètre immédiat du forage de Salce 2. Selon le cadastre, vous êtes propriétaire de cette parcelle.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, madame, monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures.

Le Maire,



C. CATONI

**DESTINATAIRE**  
 Mme Anne Marie FRANCONI  
 Le Pagnol Park Bat B  
 Route de Ville  
 20200 BASTIA



Numéro de l'envoi : **1A 205 635 4298 4**



**RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION**

**avantages du service suivi :**  
 vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.  
**codes d'accès direct à l'information de distribution :**  
 par SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (1,35 € TTC + prix d'un SMS).  
 sur internet : [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr) (consultation gratuite hors coût de connexion).  
 par téléphone :  
 Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) : du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.  
 Pour les professionnels, composer le 3634 (numéro non surtaxé) : du lundi au vendredi de 8h à 18h.

**EXPÉDITEUR**  
 Mairie de CAGNANO  
 ORTALE  
 20228 CAGNANO



PREUVE DE DÉPÔT

Date : 07/06/24  
 Prix : 7,19€  
 CRBT : RI

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.  
 Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste.  
 Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr).  
 Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne**, consultez [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr).

Niveau de garantie : 16 €  153 €  458 €

~~En provenance de :  
 Mme Anne Marie FRANCONI  
 Le Pagnol Park Bat B  
 Route de Ville  
 20200 BASTIA~~



**RECOMMANDÉ : AVIS DE RÉCEPTION**

Numéro de l'AR : **AR 1A 205 635 4298 4**



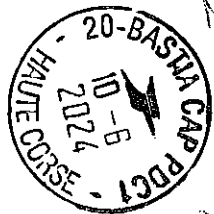
Renvoyer à



Présenté / Avisé le : 07/06/24  
 Distribué le : 07/06/24

Je soussigné(e) déclare être  
 Le destinataire  
 Le mandataire *A. Franconi*

CNI / permis de conduire  
 Autre : .....



Mairie de CAGNANO  
 ORTALE

20228 CAGNANO

\* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.



Cagnano, le 06 Juin 2024

MAIRIE DE CAGNANO

Le Maire,

à

Mme Marie Lucie SAMMARCELLI

30 rue César Campanchi

20200 BASTIA

RAR 1A 205 635 4299 1

Objet : Enquête publique  
Régularisation du forage de Salce 2  
destiné à l'alimentation en eau potable de la plaine de Misincu  
et de la marine de Porticciolo sur la commune de Cagnano

Madame, monsieur,

Dans le cadre de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique du **forage de Salce 2** destiné à l'alimentation en eau potable pour les secteurs de la plaine de Misincu et de la marine de Porticciolo de la commune de Cagnano, et, conformément à la procédure de déclaration, une enquête publique aura lieu du mardi 25 juin au mardi 09 juillet 2024 inclus selon l'arrêté préfectoral n° 2B-2024-06-05-00005 en date du 05 Juin 2024.

Pendant la durée de l'enquête, un dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la mairie et un registre d'enquête dématérialisé sera aussi disponible sur une adresse internet dédiée.

Les dates et horaires de permanence du commissaire enquêteur seront les suivantes :

- Mardi 25 juin 2024 de 9h00 à 12h00
- Mardi 09 juillet 2024 de 9h00 à 12h00

Cette enquête concerne, entre autres,  
la parcelle n° 775

de la section E de la commune de Cagnano incluse dans la proposition de périmètre immédiat du forage de Salce 2. Selon le cadastre, vous êtes propriétaire de cette parcelle.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, madame, monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures.

Le Maire,



C. CATONI

DESTINATAIRE

Mme Marie Lucie SAMMARCELLI  
20 RUE Césaire Campinchi  
0200 BASTIA



Numéro de l'envoi : 1A 205 635 4299 1



RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

EXPÉDITEUR

Mairie de CAGNANO  
ORTALE  
20228 CAGNANO

avantages du service suivi :  
vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.

codes d'accès direct à l'information de distribution :

par SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (0,35 € TTC + prix d'un SMS).

sur Internet : [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr) (consultation gratuite hors coût de connexion).

par téléphone :

Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) :

du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.

Pour les professionnels, composer le 3634 (numéro non surtaxé) :

du lundi au vendredi de 8h à 18h.

DEP Date : 11/07/24 Prix : 1,45€ CRBT : FR 1

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.  
Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste.  
Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr).

Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr).

Niveau de garantie : 16 €  153 €  458 €

En provenance de :

Mme Marie Lucie SAMMARCELLI  
20 RUE Césaire Campinchi  
0200 BASTIA

Présenté / Avisé le : / /  
Distribué le : / /

Je soussigné(e) déclare être

- Le destinataire
- Le mandataire

- CNI / permis de conduire
- Autre : .....

\*Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.



RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'AR : AR 1A 205 635 4299 1



Renvoyer à

Mairie de CAGNANO  
ORTALE



20228

CAGNANO

PREUVE DE DÉPÔT



MAIRIE DE CAGNANO

Cagnano, le 06 Juin 2024

Le Maire,

à

Monsieur Thierry FRANCONI  
CARBONACCE

20228 CAGNANO

RAR 1A20563543004

Objet : Enquête publique  
Régularisation du forage de Salce 2  
destiné à l'alimentation en eau potable de la plaine de Misincu  
et de la marine de Porticciolo sur la commune de Cagnano

Madame, monsieur,

Dans le cadre de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique du **forage de Salce 2** destiné à l'alimentation en eau potable pour les secteurs de la plaine de Misincu et de la marine de Porticciolo de la commune de Cagnano, et, conformément à la procédure de déclaration, une enquête publique aura lieu du mardi 25 juin au mardi 09 juillet 2024 inclus selon l'arrêté préfectoral n° 2B-2024-06-05-00005 en date du 05 Juin 2024.

Pendant la durée de l'enquête, un dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la mairie et un registre d'enquête dématérialisé sera aussi disponible sur une adresse internet dédiée.

Les dates et horaires de permanence du commissaire enquêteur seront les suivantes :

- Mardi 25 juin 2024 de 9h00 à 12h00
- Mardi 09 juillet 2024 de 9h00 à 12h00

Cette enquête concerne, entre autres,  
la parcelle n° 775

de la section E de la commune de Cagnano incluse dans la proposition de périmètre immédiat du forage de Salce 2. Selon le cadastre, vous êtes propriétaire de cette parcelle.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, madame, monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures.

Le Maire,



C. CATONI

DESTINATAIRE  
Monsieur Thierry FRANCIONI  
CARBONACCE  
02228 CAGNANO



Numéro de l'envoi : 1A 205 635 4300 4

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

avantages du service suivi :  
vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.  
Modes d'accès direct à l'information de distribution :  
par SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80  
.35 € TTC + prix d'un SMS).  
sur internet : [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr) (consultation gratuite hors coût de connexion).  
par téléphone :  
Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) :  
du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.  
Pour les professionnels, composer le 3634 (numéro non surtaxé) :  
du lundi au vendredi de 8h à 18h.

EXPÉDITEUR  
Maire de CAGNANO  
ORTALE  
02228 CAGNANO

Date : 11/02/24  
Prix : 3,10 €  
CRBT : RT

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.  
Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste.  
Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr).  
Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr).

Niveau de garantie : 16 €  153 €  458 €



PREUVE DE DÉPÔT



Cagnano, le 06 Juin 2024

MAIRIE DE CAGNANO

Le Maire,

à

Mme Jacqueline SUSINI  
Résidence d'OPALE  
Bâtiment D

RAR 1A 205 635 42595

20200 SAN MARTINO di LOTA

Objet : Enquête publique  
Régularisation du forage de Salce 2  
destiné à l'alimentation en eau potable de la plaine de Misincu  
et de la marine de Porticciolo sur la commune de Cagnano

Madame, monsieur,

Dans le cadre de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique du **forage de Salce 2** destiné à l'alimentation en eau potable pour les secteurs de la plaine de Misincu et de la marine de Porticciolo de la commune de Cagnano, et, conformément à la procédure de déclaration, une enquête publique aura lieu du mardi 25 juin au mardi 09 juillet 2024 inclus selon l'arrêté préfectoral n° 2B-2024-06-05-00005 en date du 05 Juin 2024.

Pendant la durée de l'enquête, un dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la mairie et un registre d'enquête dématérialisé sera aussi disponible sur une adresse internet dédiée.

Les dates et horaires de permanence du commissaire enquêteur seront les suivantes :

- Mardi 25 juin 2024 de 9h00 à 12h00
- Mardi 09 juillet 2024 de 9h00 à 12h00

Cette enquête concerne, entre autres, la parcelle n° 775 de la section E de la commune de Cagnano incluse dans la proposition de périmètre immédiat du forage de Salce 2. Selon le cadastre, vous êtes propriétaire de cette parcelle.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, madame, monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures.

Le Maire,



C. CATONI



**DESTINATAIRE**  
 M<sup>me</sup> Jacqueline SUSINI  
 Résidence d'OPALE  
 Bâtim ent D  
 0200 SAN MARTINO D. LOTA



Numéro de l'envoi : **1A 205 635 4259 5**



**RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION**

**avantages du service suivi :**  
 Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.  
**Codes d'accès direct à l'information de distribution :**  
 par SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (1,35 € TTC + prix d'un SMS).  
 sur internet : [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr) (consultation gratuite hors coût de connexion).  
 par téléphone :  
 Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) : du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.  
 Pour les professionnels, composer le 3634 (numéro non surtaxé) : du lundi au vendredi de 8h à 18h.

**EXPÉDITEUR**  
 Maire de CAGNANO  
 ORTALE  
 20228 CAGNANO



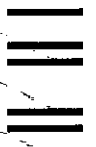
PREUVE DE DÉPÔT

**DEPÔT 14122**  
 Date : 07/06/24  
 Prix : 1,4800 €  
 CRBT : 121  
 Niveau de garantie : 16 €  153 €  458 €

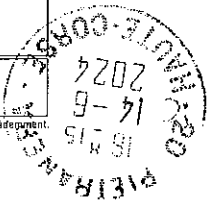
Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.  
 Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste.  
 Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr).  
 Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne**, consultez [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr).

En provenance de :  
 M<sup>me</sup> Jacqueline SUSINI  
 Résidence d'OPALE  
 Bâtim ent D  
 0200 SAN MARTINO D. LOTA

**RECOMMANDÉ : AVIS DE RÉCEPTION**  
 Numéro de l'AR : 1A 205 635 4259 5



Présenté / Avisé le : 14 106 / 24  
 Distribué le : / /  
 Je soussigné(e) déclare être  
 Le destinataire  
 Le mandataire  
 CNI / permis de conduire  
 Autre : .....



Renvoyera **FRAB**  
 Maire de CAGNANO  
 ORTALE  
 20228 CAGNANO



Cagnano, le 06 Juin 2024

MAIRIE DE CAGNANO

Le Maire,

à

M. Robert DELLAMONICA

SAINT ROCH

20228 LURI

RAR 1A 205 635 42618

Objet : Enquête publique  
Régularisation du forage de Salce 2  
destiné à l'alimentation en eau potable de la plaine de Misincu  
et de la marine de Porticciolo sur la commune de Cagnano

Madame, monsieur,

Dans le cadre de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique du **forage de Salce 2** destiné à l'alimentation en eau potable pour les secteurs de la plaine de Misincu et de la marine de Porticciolo de la commune de Cagnano, et, conformément à la procédure de déclaration, une enquête publique aura lieu du mardi 25 juin au mardi 09 juillet 2024 inclus selon l'arrêté préfectoral n° 2B-2024-06-05-00005 en date du 05 Juin 2024.

Pendant la durée de l'enquête, un dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la mairie et un registre d'enquête dématérialisé sera aussi disponible sur une adresse internet dédiée.

Les dates et horaires de permanence du commissaire enquêteur seront les suivantes :

- Mardi 25 juin 2024 de 9h00 à 12h00
- Mardi 09 juillet 2024 de 9h00 à 12h00

Cette enquête concerne, entre autres,  
la parcelle n° 776

de la section E de la commune de Cagnano incluse dans la proposition de périmètre immédiat du forage de Salce 2. Selon le cadastre, vous êtes propriétaire de cette parcelle.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, madame, monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures.

Le Maire,



C. CATONI

DESTINATAIRE

M. ROBERT DELLAMONICA  
SAINT ROCH  
20228 LURI



Numéro de l'envoi : 1A 205 635 4261 8



RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

EXPÉDITEUR

Mairie de CAGNANO  
ORTALE  
20228 CAGNANO

Les avantages du service suivi : vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.

Les modes d'accès direct à l'information de distribution :

Par SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (1,35 € TTC + prix d'un SMS).

Par internet : [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr) (consultation gratuite hors coût de connexion).

Par téléphone :

Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) : du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.

Pour les professionnels, composer le 3634 (numéro non surtaxé) : du lundi au vendredi de 8h à 18h.

20228 LURI BP

DEP Date : 11/023 Prix : CRBT :  
E 07/06/24 7,400€ 127

Niveau de garantie : 16 €  153 €  458 €

La Poste - SA au capital de 8 620 025 816 euros - 355 000 000 RCS Paris - Siège social : 9, rue de Valenciennes - 75015 PARIS

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.

Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste.

Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr).

Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr).



PREUVE DE DÉPÔT

En provenance de :

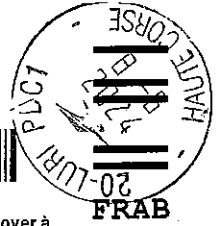
M. ROBERT DELLAMONICA  
SAINT ROCH  
20228 LURI

SGR2 V30 MSR 2A 16-1164526 03-23



RECOMMANDÉ : AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'AR : AR 1A 205 635 4261 8



Renvoyer à

Mairie de CAGNANO  
ORTALE

20228 CAGNANO

Présenté / Avisé le :	1 / 16 / 24
Distribué le :	1 / 16 / 24
Je soussigné(e) déclare être	
<input type="checkbox"/> Le destinataire	
<input type="checkbox"/> Le mandataire	
<input type="checkbox"/> CNI / permis de conduire	
<input type="checkbox"/> Autre : .....	

\*Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.



Cagnano, le 06 Juin 2024

MAIRIE DE CAGNANO

Le Maire,

à

M. Gilbert DELLAMONICA  
10 quai des entrepôts  
Mairie de TOLLARE  
20275 E RSA

RAR 1A 205 635 42625

Objet : Enquête publique  
Régularisation du forage de Salce 2  
destiné à l'alimentation en eau potable de la plaine de Misincu  
et de la marine de Porticciolo sur la commune de Cagnano

Madame, monsieur,

Dans le cadre de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique du **forage de Salce 2** destiné à l'alimentation en eau potable pour les secteurs de la plaine de Misincu et de la marine de Porticciolo de la commune de Cagnano, et, conformément à la procédure de déclaration, une enquête publique aura lieu du mardi 25 juin au mardi 09 juillet 2024 inclus selon l'arrêté préfectoral n° 2B-2024-06-05-00005 en date du 05 Juin 2024.

Pendant la durée de l'enquête, un dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la mairie et un registre d'enquête dématérialisé sera aussi disponible sur une adresse internet dédiée.

Les dates et horaires de permanence du commissaire enquêteur seront les suivantes :

- Mardi 25 juin 2024 de 9h00 à 12h00
- Mardi 09 juillet 2024 de 9h00 à 12h00

Cette enquête concerne, entre autres, la parcelle n° 776 de la section E de la commune de Cagnano incluse dans la proposition de périmètre immédiat du forage de Salce 2. Selon le cadastre, vous êtes propriétaire de cette parcelle.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, madame, monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures.



Le Maire,

C. CATONI

**DESTINATAIRE**  
 M. GILBENE DE LLAMONICA  
 Do poveri deli enthe poste  
 Marina de TOLLARE  
 0275 ERSA



Numéro de l'envoi: **1A 205 635 4262 5**



**RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION**

**avantages du service suivi :**  
 vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.  
**codes d'accès direct à l'information de distribution :**  
 par SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 620 80 (0,35 € TTC + prix d'un SMS).  
 par internet : [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr) (consultation gratuite hors coût de connexion).  
 par téléphone :  
 Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) : du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.  
 Pour les professionnels, composer le 3634 (numéro non surtaxé) : du lundi au vendredi de 8h à 18h.

**EXPÉDITEUR**  
 MAIRIE de CAGNANO  
 ORTA LE  
 20228 CAGNANO

Date: 11/02/24  
 Prix: 1,4000 €  
 CRBT: 521  
 Niveau de garantie : 16 €  153 €  458 €

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.  
 Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste.  
 Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr).  
 Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne**, consultez [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr).

PREUVE DE DÉPÔT



**En provenance de :**  
 M. Gilbene DE LLAMONICA  
 Do poveri deli enthe poste  
 Marina de TOLLARE  
 0275 ERSA

Présenté / Avisé le : 08/10/2024  
 Distribué le : 08/10/2024

Je soussigné(e) déclare être  
 Le destinataire  
 Le mandataire  
 CNI / permis de conduire  
 Autre : .....

*[Signature]*

**RECOMMANDÉ : AVIS DE RÉCEPTION**  
 LA POSTE  
 03718A  
 Numéro de l'AR: **AR 1A 205 635 4262 5**

FRAB

MAIRIE de CAGNANO  
 ORTA LE  
 20228 CAGNANO

\*Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.



Cagnano, le 06 Juin 2024

MAIRIE DE CAGNANO

Le Maire,

à

Mme Murièle BECKER  
Les Canabims  
65 impasse des Glycines  
13270 FOS SUR MER

RAR 1A 205 635 4263 2

Objet : Enquête publique  
Régularisation du forage de Salce 2  
destiné à l'alimentation en eau potable de la plaine de Misincu  
et de la marine de Porticciolo sur la commune de Cagnano

Madame, monsieur,

Dans le cadre de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique du **forage de Salce 2** destiné à l'alimentation en eau potable pour les secteurs de la plaine de Misincu et de la marine de Porticciolo de la commune de Cagnano, et, conformément à la procédure de déclaration, une enquête publique aura lieu du mardi 25 juin au mardi 09 juillet 2024 inclus selon l'arrêté préfectoral n° 2B-2024-06-05-00005 en date du 05 Juin 2024.

Pendant la durée de l'enquête, un dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la mairie et un registre d'enquête dématérialisé sera aussi disponible sur une adresse internet dédiée.

Les dates et horaires de permanence du commissaire enquêteur seront les suivantes :

- Mardi 25 juin 2024 de 9h00 à 12h00
- Mardi 09 juillet 2024 de 9h00 à 12h00

Cette enquête concerne, entre autres,  
la parcelle n° 776

de la section E de la commune de Cagnano incluse dans la proposition de périmètre immédiat du forage de Salce 2. Selon le cadastre, vous êtes propriétaire de cette parcelle.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, madame, monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures.

Le Maire,



C. CATONI

**DESTINATAIRE**  
 Mme Mirella BAECCKER  
 Les Carabins  
 65 Impasse des Ghyards  
 13370 Fos sur MER

**Les avantages du service suivi :**  
 Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.  
**3 modes d'accès direct à l'information de distribution :**

- Par SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (0,35 € TTC + prix d'un SMS).
- Sur internet : [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr) (consultation gratuite hors coût de connexion).
- Par téléphone :

- Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) du lundi au vendredi de 8h30 à 18h et le samedi de 8h30 à 13h.
- Pour les professionnels, composer le 3634 (numéro non surtaxé) du lundi au vendredi de 8h à 18h.

200228  
 Date : 07/06/20  
 Prix : CRBT : 721  
 Niveau de garantie : 16 €  153 €  458 €



Numéro de l'envoi : 1A 205 635 4263 2

**RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION**

EXPÉDITEUR

Mairie de CAGNANO  
 ORTALE  
 20228 CAGNANO

SGR2 V3D MSR H19-1H64525 03-23



**À CONSERVER PAR LE CLIENT**



Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.  
 Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste.  
 Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr).  
 Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr).



Cagnano, le 06 Juin 2024

MAIRIE DE CAGNANO

Le Maire,

à

Mme Chambal DELLA MONICA  
Bâtiment A Appartement E1  
Lieu dit VIGNALE  
20233 SISCO

RAR 1A20563542649

Objet : Enquête publique  
Régularisation du forage de Salce 2  
destiné à l'alimentation en eau potable de la plaine de Misincu  
et de la marine de Porticciolo sur la commune de Cagnano

Madame, monsieur,

Dans le cadre de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique du **forage de Salce 2** destiné à l'alimentation en eau potable pour les secteurs de la plaine de Misincu et de la marine de Porticciolo de la commune de Cagnano, et, conformément à la procédure de déclaration, une enquête publique aura lieu du mardi 25 juin au mardi 09 juillet 2024 inclus selon l'arrêté préfectoral n° 2B-2024-06-05-00005 en date du 05 Juin 2024.

Pendant la durée de l'enquête, un dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la mairie et un registre d'enquête dématérialisé sera aussi disponible sur une adresse internet dédiée.

Les dates et horaires de permanence du commissaire enquêteur seront les suivantes :

- Mardi 25 juin 2024 de 9h00 à 12h00
- Mardi 09 juillet 2024 de 9h00 à 12h00

Cette enquête concerne, entre autres, la parcelle n° 776 de la section E de la commune de Cagnano incluse dans la proposition de périmètre immédiat du forage de Salce 2. Selon le cadastre, vous êtes propriétaire de cette parcelle.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, madame, monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures.

Le Maire,



C. CATONI



DESTINATAIRE  
 Mme Chantal DELLAMONICA  
 bâtiment A Apt E 1  
 Lieu dit VIGNALE  
 20228 SIS CO



Numéro de l'envoi : 1A 205 635 4264 9



**RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION**

EXPÉDITEUR

Mairie de CAGNANO  
 ORTALE

20228 CAGNANO

avantages du service suivi :  
 vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.  
 modes d'accès direct à l'information de distribution :  
 par SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (35 € TTC + prix d'un SMS).  
 par internet : [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr) (consultation gratuite hors coût de connexion).  
 par téléphone :  
 pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) ;  
 du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.  
 pour les professionnels, composer le 3634 (numéro non surtaxé) ;  
 du lundi au vendredi de 8h à 18h.

20228 CAGNANO  
 Date: 11/10/2015 Prix: CRBT:  
 07/10/2015 1,001 131  
 Niveau de garantie : 16 €  153 €  458 €

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.  
 Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste.  
 Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr).  
 Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr).



PREUVE DE DÉPÔT

En provenance de :

~~Mme Chantal DELLAMONICA  
 bâtiment A Apt E 1  
 Lieu dit VIGNALE  
 20228 SIS CO~~

Présenté / Avisé le : 1 / 1  
 Distribué le : 10 / 1001 / 24  
 Je soussigné(e) déclare être  
 Le destinataire  
 Le mandataire  
 CNI / permis de conduire  
 Autre : .....

\* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.



**RECOMMANDÉ : AVIS DE RÉCEPTION**

Numéro de l'AR : AR 1A 205 635 4264 9



Renvoyer à

Mairie de CAGNANO  
 ORTALE

20228 CAGNANO



MAIRIE DE CAGNANO

Cagnano, le 06 Juin 2024

Le Maire,

à

Monsieur Patrice HARVIER  
7 Allée Edouard CORTES  
77400 LAGNY-SUR-MARN

RAR 1A 205 635 42663

Objet : Enquête publique  
Régularisation du forage de Salce 2  
destiné à l'alimentation en eau potable de la plaine de Misincu  
et de la marine de Porticciolo sur la commune de Cagnano

Madame, monsieur,

Dans le cadre de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique du **forage de Salce 2** destiné à l'alimentation en eau potable pour les secteurs de la plaine de Misincu et de la marine de Porticciolo de la commune de Cagnano, et, conformément à la procédure de déclaration, une enquête publique aura lieu du mardi 25 juin au mardi 09 juillet 2024 inclus selon l'arrêté préfectoral n° 2B-2024-06-05-00005 en date du 05 Juin 2024.

Pendant la durée de l'enquête, un dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la mairie et un registre d'enquête dématérialisé sera aussi disponible sur une adresse internet dédiée.

Les dates et horaires de permanence du commissaire enquêteur seront les suivantes :

- Mardi 25 juin 2024 de 9h00 à 12h00
- Mardi 09 juillet 2024 de 9h00 à 12h00

Cette enquête concerne, entre autres, la parcelle n° 774 (BND) de la section E de la commune de Cagnano incluse dans la proposition de périmètre immédiat du forage de Salce 2. Selon le cadastre, vous êtes propriétaire de cette parcelle.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, madame, monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures.

Le Maire,



C. CATONI

DESTINATAIRE  
 M. MICHEL PATRICE HARVIER  
 M. MICHEL EDOUARD CORTEZ  
 7400 LAGNY-SUR-MARNE



Numéro de l'envoi : 1A 205 635 4266 3

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

avantages du service suivi :  
 vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.  
 modes d'accès direct à l'information de distribution :  
 par SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 35 € TTC + prix d'un SMS).  
 par internet : [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr) (consultation gratuite hors coût de connexion).  
 par téléphone :  
 Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) : du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.  
 Pour les professionnels, composer le 3634 (numéro non surtaxé) : du lundi au vendredi de 8h à 18h.

EXPÉDITEUR  
 Mainie de CAGNANO  
 ORTALE  
 20228 CAGNANO



PREUVE DE DÉPÔT

Date: 11/07/24 Prix: 1.480€ CRBT: 121  
 Niveau de garantie : 18 €  153 €  458 €

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.  
 Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste.  
 Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr).  
 Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr).

En provenance de :

~~M. MICHEL PATRICE HARVIER  
 M. MICHEL EDOUARD CORTEZ  
 7400 LAGNY-SUR-MARNE~~

Présenté / Avisé le : 11/07/24  
 Distribué le : 11/07/24

Je soussigné(e) déclare être  
 Le destinataire  
 Le mandataire

CNI / permis de conduire  
 Autre : .....

*[Signature]*



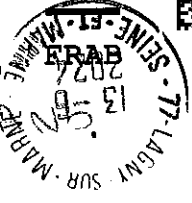
RECOMMANDÉ :  
 AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'AR : AR 1A 205 635 4266 3



Renvoyer à

Mainie de CAGNANO  
 ORTALE



20228 CAGNANO



MAIRIE DE CAGNANO

Cagnano, le 06 Juin 2024

Le Maire,

à

Mlle Julie DARTHUY-HARVIER

2 rue du Plessis

77176 SAVIGNY-le-TEMPLE

RAR 1A 205 635 42670

Objet : Enquête publique  
Régularisation du forage de Salce 2  
destiné à l'alimentation en eau potable de la plaine de Misincu  
et de la marine de Porticciolo sur la commune de Cagnano

Madame, monsieur,

Dans le cadre de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique du **forage de Salce 2** destiné à l'alimentation en eau potable pour les secteurs de la plaine de Misincu et de la marine de Porticciolo de la commune de Cagnano, et, conformément à la procédure de déclaration, une enquête publique aura lieu du mardi 25 juin au mardi 09 juillet 2024 inclus selon l'arrêté préfectoral n° 2B-2024-06-05-00005 en date du 05 Juin 2024.

Pendant la durée de l'enquête, un dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la mairie et un registre d'enquête dématérialisé sera aussi disponible sur une adresse internet dédiée.

Les dates et horaires de permanence du commissaire enquêteur seront les suivantes :

- Mardi 25 juin 2024 de 9h00 à 12h00
- Mardi 09 juillet 2024 de 9h00 à 12h00

Cette enquête concerne, entre autres, la parcelle n° 774 (BND) de la section E de la commune de Cagnano incluse dans la proposition de périmètre immédiat du forage de Salce 2. Selon le cadastre, vous êtes propriétaire de cette parcelle.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, madame, monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures.

Le Maire,



C. CATONI

DESTINATAIRE  
 Mlle Jolie DARTHUY - HARVIER  
 2 rue du Plessis  
 71760 SAVIGNY-le-TEMPLE



Numéro de l'envoi : 1A 205 635 4267 0



RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Avantages du service suivi :  
 vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.  
 Accès direct à l'information de distribution :  
 par SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (0,35 € TTC + prix d'un SMS)  
 par internet : [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr) (consultation gratuite hors coût de connexion)  
 par téléphone :  
 Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) : du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.  
 Pour les professionnels, composer le 3634 (numéro non surtaxé) : du lundi au vendredi de 8h à 18h.

EXPÉDITEUR  
 Maire de CAGNANO  
 ORTALE  
 20228 CAGNANO



PREUVE DE DÉPÔT

DEPOT : 11627  
 Date : 11/06/24  
 Prix : 7,3400 €  
 CRBT : R1  
 Niveau de garantie : 16 €  153 €  458 €

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.  
 Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste.  
 Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr).  
 Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr).

En provenance de :  
 Mlle Jolie DARTHUY - HARVIER  
 2 rue du Plessis  
 71760 SAVIGNY-le-TEMPLE



RECOMMANDÉ :  
 AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'AR : AR 1A 205 635 4267 0



FRANCE



Présenté / Avisé le : 13/06/24  
 Distribué le : 13/06/24

Je soussigné(e) déclare être  
 Le destinataire  
 Le mandataire

*[Signature]*

CNI / permis de conduire  
 Autre : .....

Maire de CAGNANO  
 ORTALE

20228 CAGNANO

\* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.



Cagnano, le 06 Juin 2024

MAIRIE DE CAGNANO

Le Maire,

à

Monsieur Jean-Michel HARVIER  
4 rue Pierre MENDES FRANCE  
94600 CHOISY LE ROI

RAR 1A 205 635 4265 6

Objet : Enquête publique  
Régularisation du forage de Salce 2  
destiné à l'alimentation en eau potable de la plaine de Misincu  
et de la marine de Porticciolo sur la commune de Cagnano

Madame, monsieur,

Dans le cadre de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique du **forage de Salce 2** destiné à l'alimentation en eau potable pour les secteurs de la plaine de Misincu et de la marine de Porticciolo de la commune de Cagnano, et, conformément à la procédure de déclaration, une enquête publique aura lieu du mardi 25 juin au mardi 09 juillet 2024 inclus selon l'arrêté préfectoral n° 2B-2024-06-05-00005 en date du 05 Juin 2024.

Pendant la durée de l'enquête, un dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la mairie et un registre d'enquête dématérialisé sera aussi disponible sur une adresse internet dédiée.

Les dates et horaires de permanence du commissaire enquêteur seront les suivantes :

- Mardi 25 juin 2024 de 9h00 à 12h00
- Mardi 09 juillet 2024 de 9h00 à 12h00

Cette enquête concerne, entre autres,  
la parcelle n°  
de la section E de la commune de Cagnano incluse dans la proposition de périmètre immédiat du forage de Salce 2. Selon le cadastre, vous êtes propriétaire de cette parcelle.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, madame, monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures.

Le Maire,



C. CATONI

M. Jean Michel HARVIER  
1 rue Pierre MENDES FRANCE  
11600 CHOISY LE ROI



Numéro de l'envoi : 1A 205 635 4265 6



RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

EXPÉDITEUR

Mairie de CAGNANO  
ORTALE  
20228 CAGNANO

avantages du service suivi :  
vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.  
modes d'accès direct à l'information de distribution :  
par SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (35 € TTC + prix d'un SMS).  
par internet : [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr) (consultation gratuite hors coût de connexion).  
par téléphone :  
Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) :  
du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.  
Pour les professionnels, composer le 3634 (numéro non surtaxé) :  
du lundi au vendredi de 8h à 18h.

Date: 07/05/24 Prix: CRBT: Niveau de garantie : 16 €  153 €  458 €

DESTINATAIRE  
La Poste - SA au capital de 5 620 325 888 euros - 345 000 000 RCS Paris - Siège social : 10 rue de la Poste, 75008 PARIS  
SGR2 V30 MSR 24 19-184625 03-23

SGR2 V30 MSR 19-184625 03-23



PREUVE DE DÉPÔT

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.  
Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste.  
Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr).  
Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr).

En provenance de :  
~~M. Jean Michel HARVIER  
1 rue Pierre MENDES FRANCE  
11600 CHOISY LE ROI~~

SGR2 V30 MSR 24 19-184625 03-23



RECOMMANDÉ : AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'AR : AR 1A 205 635 4265 6



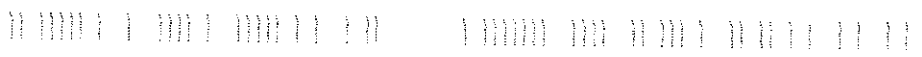
Renvoyer à

Mairie de CAGNANO  
ORTALE

20228 CAGNANO

Présenté / Avisé le : 10/05/24  
Distribué le : / /  
Je soussigné(e) déclare être  
 Le destinataire  
 Le mandataire  
 CNI / permis de conduire  
 Autre : .....

\* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.





Cagnano, le 06 Juin 2024

MAIRIE DE CAGNANO

Le Maire,

à

Mmes Sylvie, Clémence, Louise  
HARVIER

29 bis rue Cornaille

91230 MONTGERON

RAR 1A 205 635 4270 0

Objet : Enquête publique  
Régularisation du forage de Salce 2  
destiné à l'alimentation en eau potable de la plaine de Misincu  
et de la marine de Porticciolo sur la commune de Cagnano

Madame, monsieur,

Dans le cadre de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique du **forage de Salce 2** destiné à l'alimentation en eau potable pour les secteurs de la plaine de Misincu et de la marine de Porticciolo de la commune de Cagnano, et, conformément à la procédure de déclaration, une enquête publique aura lieu du mardi 25 juin au mardi 09 juillet 2024 inclus selon l'arrêté préfectoral n° 2B-2024-06-05-00005 en date du 05 Juin 2024.

Pendant la durée de l'enquête, un dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la mairie et un registre d'enquête dématérialisé sera aussi disponible sur une adresse internet dédiée.

Les dates et horaires de permanence du commissaire enquêteur seront les suivantes :

- Mardi 25 juin 2024 de 9h00 à 12h00
- Mardi 09 juillet 2024 de 9h00 à 12h00

Cette enquête concerne, entre autres, la parcelle n° 774 (BND) de la section E de la commune de Cagnano incluse dans la proposition de périmètre immédiat du forage de Salce 2. Selon le cadastre, vous êtes propriétaire de cette parcelle.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, madame, monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures.

Le Maire,



C. CATONI



DESTINATAIRE  
 Mme Sylve HARVIER  
 59 bis RUE CORNEILLE  
 1230 MONTGERON



Numéro de l'envoi : 1A 205 635 4270 0

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

EXPÉDITEUR

Les avantages du service suivi :  
 Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.  
 Modes d'accès direct à l'information de distribution :  
 par SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (0,35 € TTC + prix d'un SMS).  
 sur internet : [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr) (consultation gratuite hors coût de connexion).  
 par téléphone :  
 Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) : du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.  
 Pour les professionnels, composer le 3634 (numéro non surtaxé) : du lundi au vendredi de 8h à 18h.

Mairie de CAGNANO  
 ORTALE  
 20228 CAGNANO



PREUVE DE DÉPÔT

30228 LURE BP  
 DE Date : 11/12/24 Prix : CRBT :  
 E 07/05/24 Z. JACOUR R1  
 Niveau de garantie : 16 €  153 €  458 €

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.  
 Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste.  
 Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr).  
 Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr).

En provenance de :

~~Mme Sylve HARVIER  
 59 bis RUE CORNEILLE  
 1230 MONTGERON~~

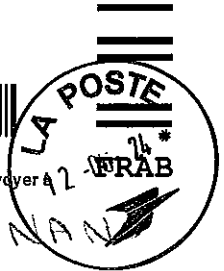
Présenté / Avisé le : 10/10/24  
 Distribué le : / /  
 Je soussigné(e) déclare être  
 Le destinataire  
 Le mandataire  
 CNI / permis de conduire  
 Autre : .....

\* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.



RECOMMANDÉ :  
 AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'AR : AR 1A 205 635 4270 0



Mairie de CAGNANO  
 ORTALE

20228 CAGNANO

82

DÉPARTEMENT  
DE LA HAUTE CORSE  
DIPARTIMENTU DI U CISMONTE  
MAIRIE DE CAGNANO  
CASA CUMUNA  
20228 CAGNANU

Tel.: 04 95 35 01 67  
E-mail: mairie.de.cagnano@orange.fr

Madame

Les

65

132

**Restitution de l'information à l'expéditeur**  
La Poste a tout mis en œuvre pour distribuer ce pli. Cependant, vous est cependant retourné pour la raison suivante :  
However, we are returning it for the following reason :

**Défaut d'accès ou d'adressage**  
Address illegible / inaccessible

**Destinataire inconnu à l'adresse**  
Addressee unknown or marked address

**Pli refusé par le destinataire**  
Delivery refused by addressee

**Pli avisé et non réclamé**  
Unclaimed recorded delivery

**Restitution de l'information à l'expéditeur**  
La Poste a tout mis en œuvre pour distribuer ce pli. Cependant, vous est cependant retourné pour la raison suivante :  
However, we are returning it for the following reason :

**Défaut d'accès ou d'adressage**  
Address illegible / inaccessible

**Destinataire inconnu à l'adresse**  
Addressee unknown or marked address

**Pli refusé par le destinataire**  
Delivery refused by addressee

**Pli avisé et non réclamé**  
Unclaimed recorded delivery

La Poste

SUN

MER

**RECOMMANDÉ**  
**AVEC AVIS DE RÉCEPTION**

n° de l'envoi : 1A 205 635 4263 2

LETTRE RECOMMANDÉE

711506 / 1



AV I



Mme  
Les  
65 I  
A3210  
Code postal

Présenté / Avisé le :

Distribué le :

Je soussigné(e) déclare être  
 Le destinataire  
 Le mandataire

CNI / permis de conduire  
 Autre : .....

20228 LURI BP

DEPOTE : 11H24 Prix : CRBT :

LE 07/06/24 7,48EUR

Niveau de garantie (valeur au dos) : R1

R2 R3

Restitution de l'information à l'expéditeur  
La Poste ne peut pas garantir la restitution de l'information à l'expéditeur pendant le délai de distribution de ce pli.  
Cependant, si vous le souhaitez, vous pouvez demander à la Poste de vous retourner l'information à l'expéditeur pendant le délai de distribution de ce pli.  
However, we are not able to guarantee the return of the information to the sender during the delivery time of this item.  
Nevertheless, if you wish, you can ask the Post to return the information to the sender during the delivery time of this item.

Défaut d'accès ou d'adresse  
Address illegible / inaccessible

Destinataire inconnu à l'adresse  
Addressee unknown at marked address

Pli refusé par le destinataire  
Delivery refused by addressee

Pli avisé et non réclamé  
Unclaimed recorded delivery



SRF2 V30 MSR 16 19-1164525 03-2

# RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'envoi : 1A 205 635 4263 2



Libellé de la lettre  
Référence client

Identité (Prénom et NOM) ou raison sociale  
MARIANNE FORTEPAIN  
EXPÉDITEUR CAGNANO

Libellé de la voie  
CAGNANO

Code postal  
20228

Commune  
CAGNANO

Utilisez uniquement un STYLO A BILLE en appuyant fortement.

Pensez également à la Lettre recommandée en ligne  
Consultez [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr)



PREUVE DE DISTRIBUTION  
La Poste - Sa au capital de 5 620 325 816 euros - 566 000 000 RCS Paris  
Siège social : 9 RUE DU COLONEL PIERRE AVIA - 75015 PARIS

Cadres réservés à La Poste

\*Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.



DESTINATAIRE

Morobeno Thionny FRANCIONI

Identité (Prénom et NOM) ou raison sociale

CARBONACCCE

Adresse

20228 CAGNANO

Code postal

Commune

Présenté / Avisé le : 10/06/24

Distribué le :

Je sousigné(e) déclare être

Le destinataire

Signature (précisez Prénom et NOM si mandataire)

Le mandataire

CNL / permis de conduire

Signature facteur \*

20228 LURI BP

DEPART : 11H21

PRX : 7,48EUR

CRBT :

R 1

Niveau de garantie (valeur au dos) : R1  R2  R3

\* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

SGR2 V30 MSR 1G 19-1164525 03-23

EXPÉDITEUR



20228 CAGNANO

Code postal

Commune

Utilisez uniquement un STYLO À BILLE en appuyant fortement. Pensez également à la Lettre recommandée en ligne Consultez www.laposte.fr



Destinataire inconnu à l'adresse   
Adresse inconnue et motifs autres   
Début d'arrêt ou d'adressage   
Adresse illisible / inaccessible   
Pli refusé par le destinataire   
Delivery refused by addressee   
Unclaimed received delivery   
Référence client

DE RÉCEPTION



PREUVE DE DISTRIBUTION

La Poste - SA au capital de 5 620 325 816 euros - 356 000 000 RCS Paris  
Siège social : 9 RUE DU COLONEL PIERRE AVIA - 75015 PARIS

## Commune de Cagnano

Organisateur de l'enquête :

Direction départementale des territoires

Porteur du projet :

Commune de Cagnano

# REGISTRE D'ENQUETE PUBLIQUE

## Déclaration d'utilité publique

Arrêté DDT/SJC/UC N°2B-2024-06-05-00005

Objet de l'enquête : Dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique au titre du code de l'expropriation concernant la déclaration d'utilité publique (DUP) en vue des travaux de dérivation du forage de Salce 2 sur le territoire de la commune de Cagnano, de la mise en place des périmètres de protection correspondants à la ressource en eau destinée à la consommation humaine

Commissaire enquêteur JEAN-PHILIPPE VINCIGUERRA

1  
JPC

***En exécution de l'Arrêté DDT/SJC/UC N°2B-2024-06-05-00005 en date du 05 juin 2024, ordonnant le dépôt des pièces mentionnée ci-dessus et relatif à La déclaration d'utilité publique (DUP) en vue des travaux de dérivation du forage de Salce 2 sur le territoire de la commune de Cagnano, de la mise en place des périmètres de protection correspondants à la ressource en eau destinée à la consommation humaine.***

***Je soussigné JEAN PHILIPPE VINCIGUERRA***

***Commissaire enquêteur***

***ai ouvert ce jour à 09h00 heures, le présent registre d'enquête coté et paraphé, pour recevoir les observations du public du 25 juin au 09 juillet 2024 inclus aux heures d'ouverture de la mairie de Cagnano.***

***Mise à disposition du registre d'enquête en mairie de Cagnano à compter du 25 juin 2024 à 9h00.***

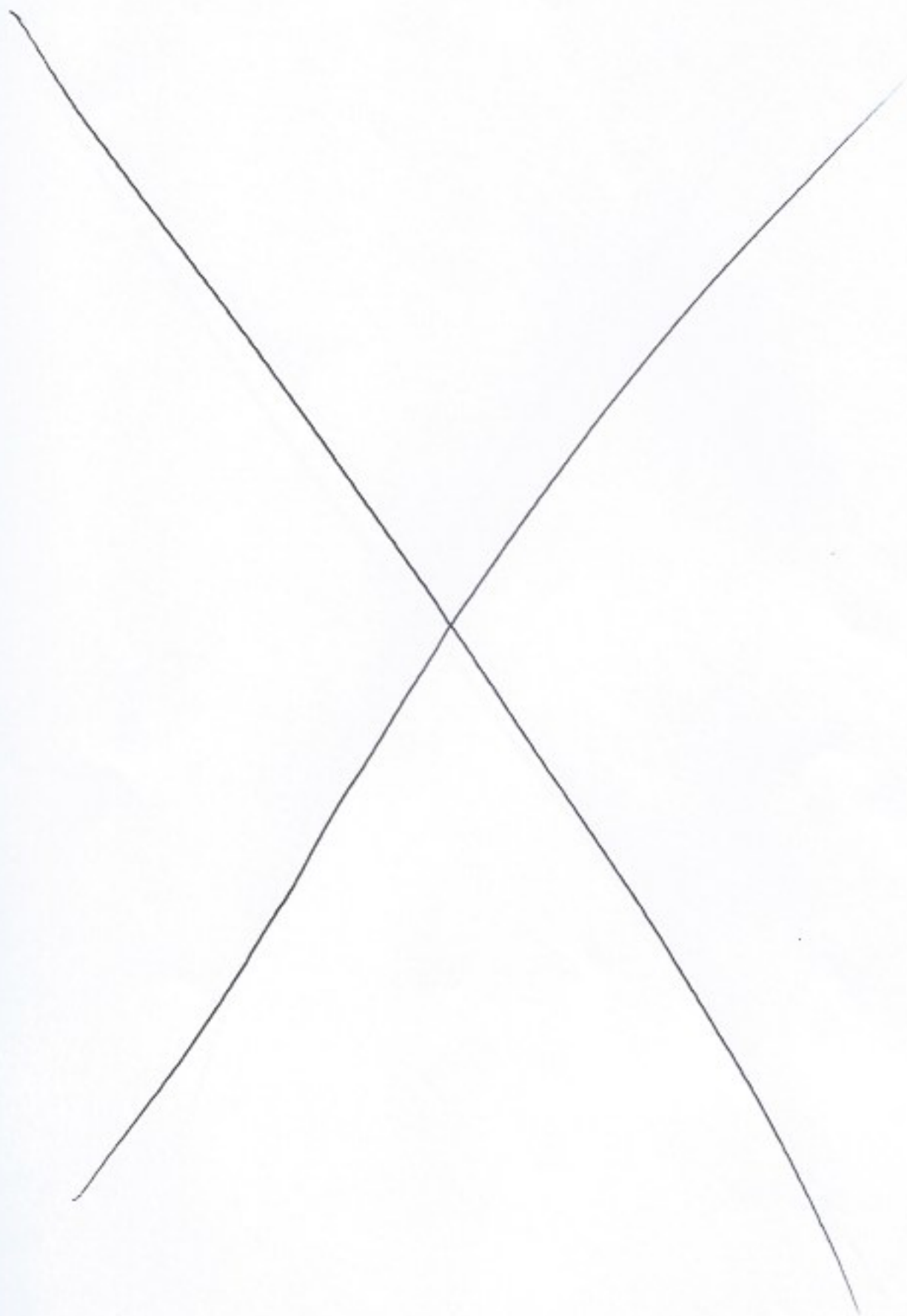
***Cagnano, le 25 juin 2024***

***Le commissaire enquêteur,***

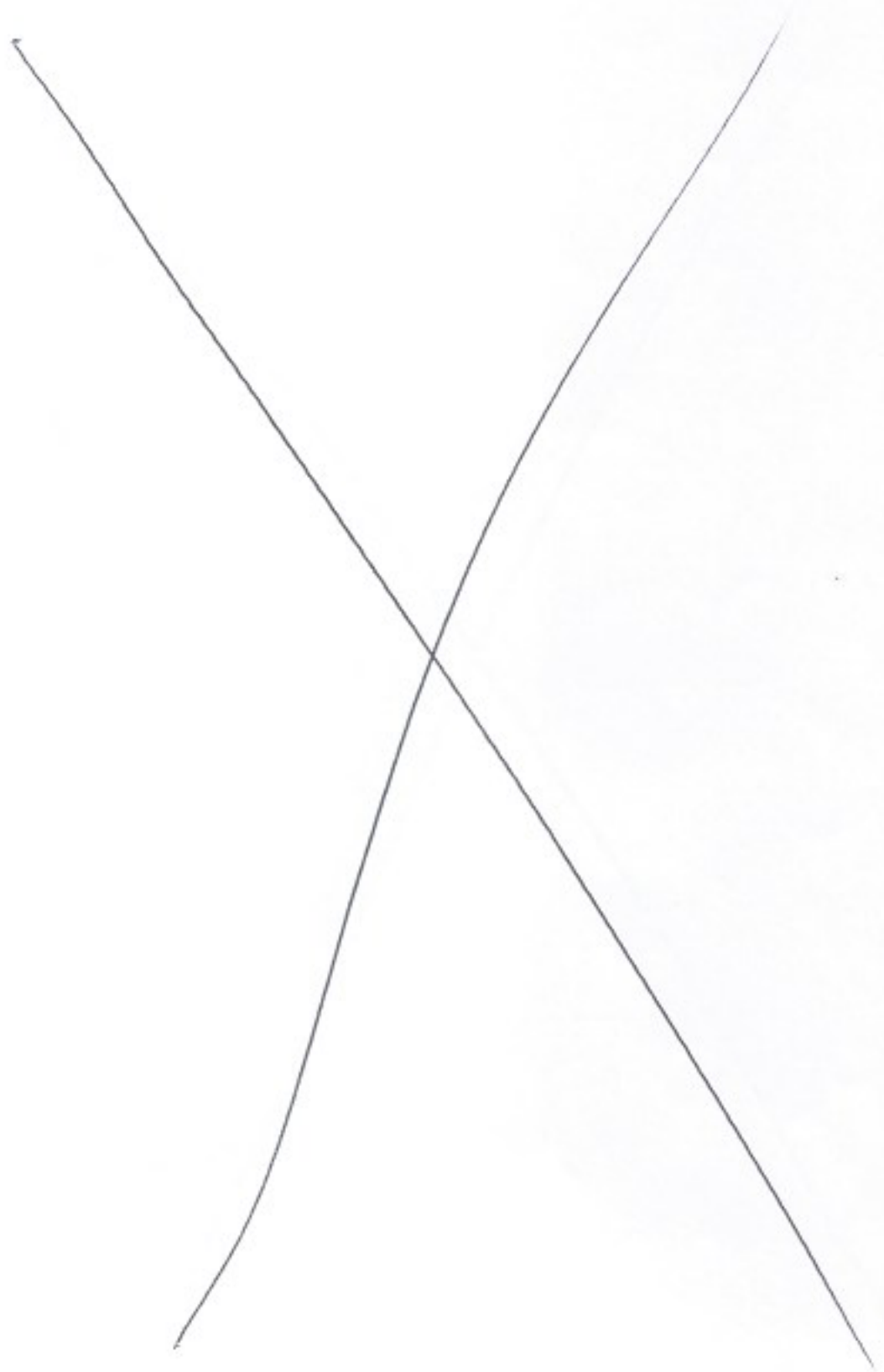
***JEAN PHILIPPE VINCIGUERRA***



2  
SPV

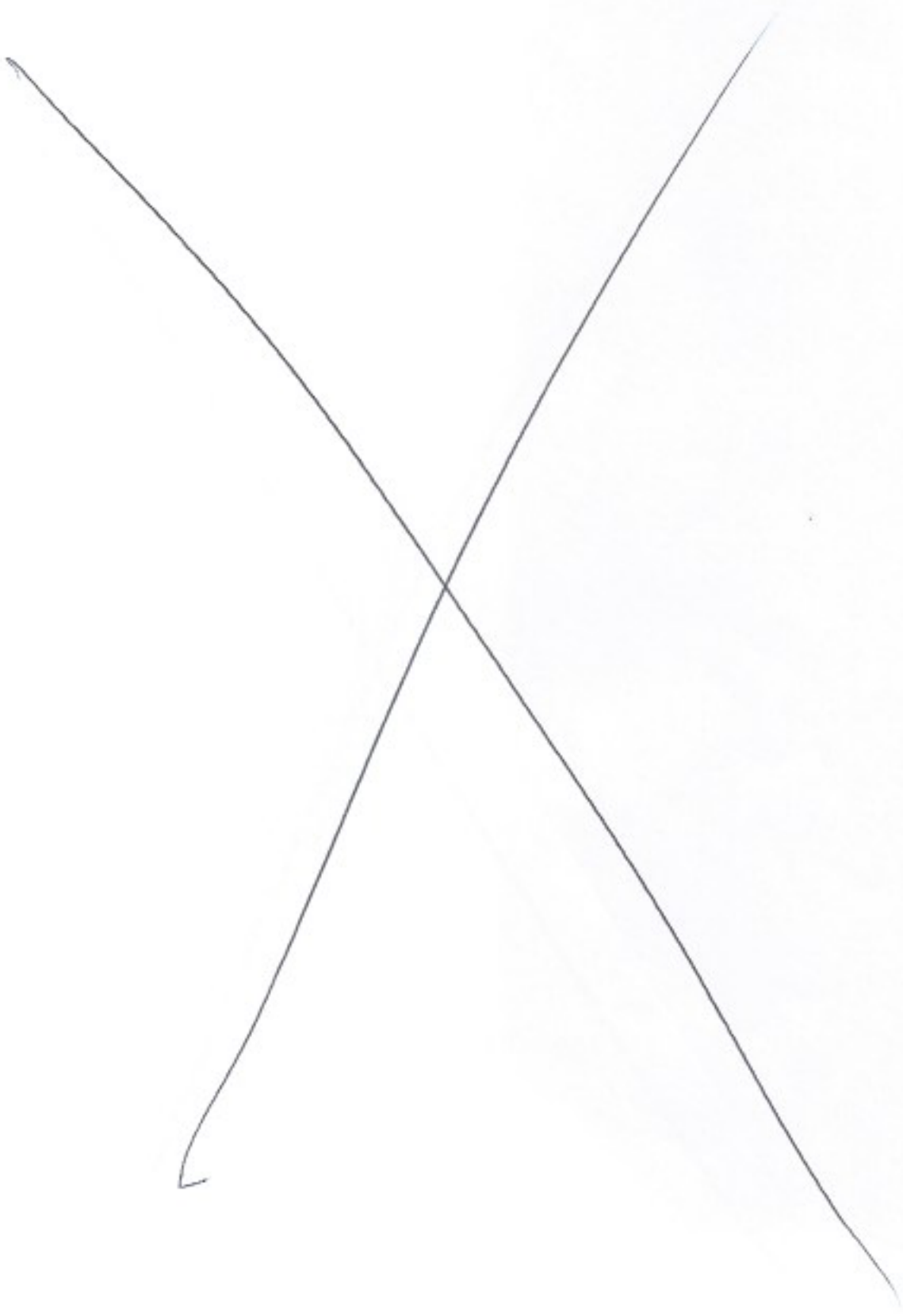


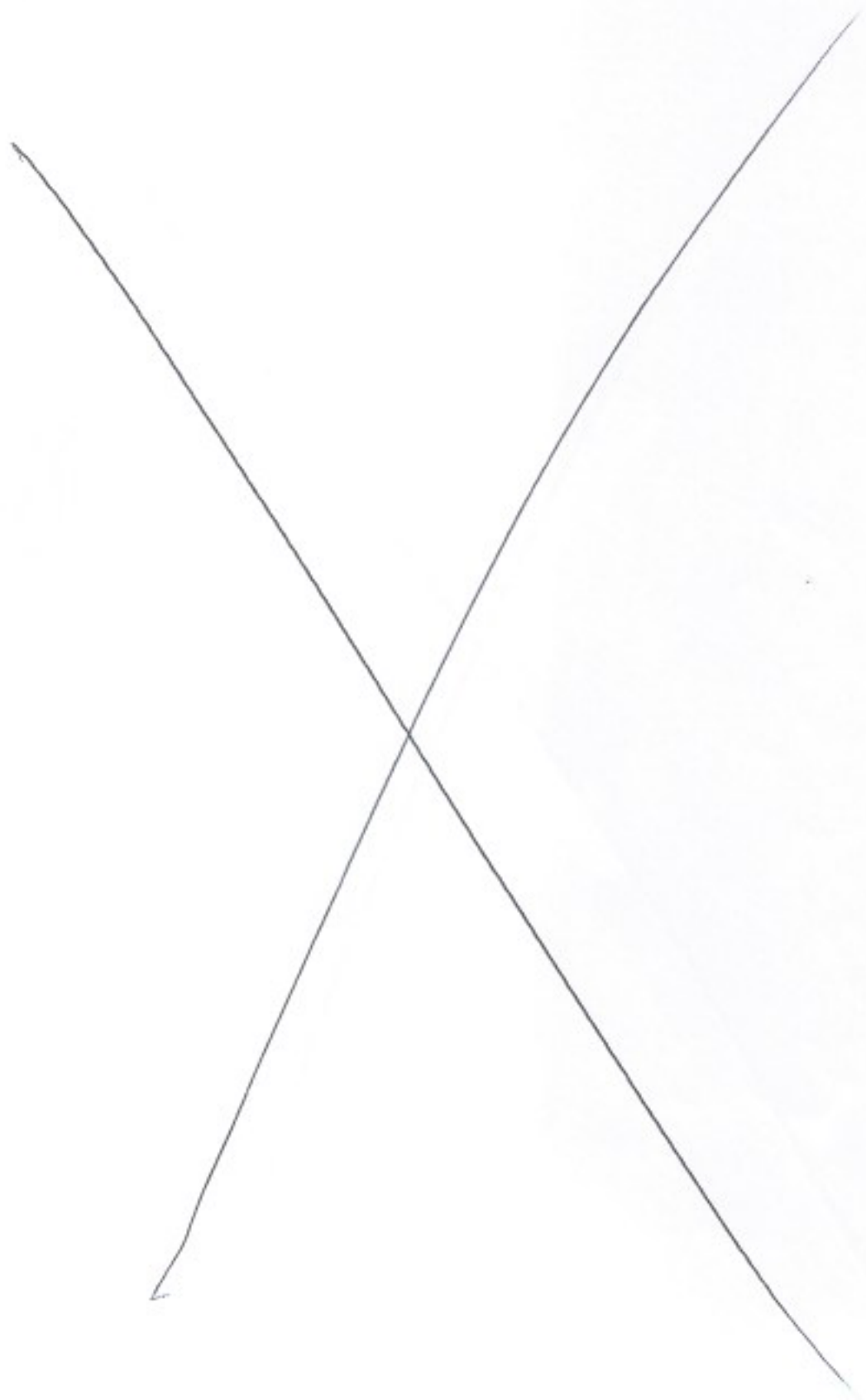
<sup>3</sup>  
SPD



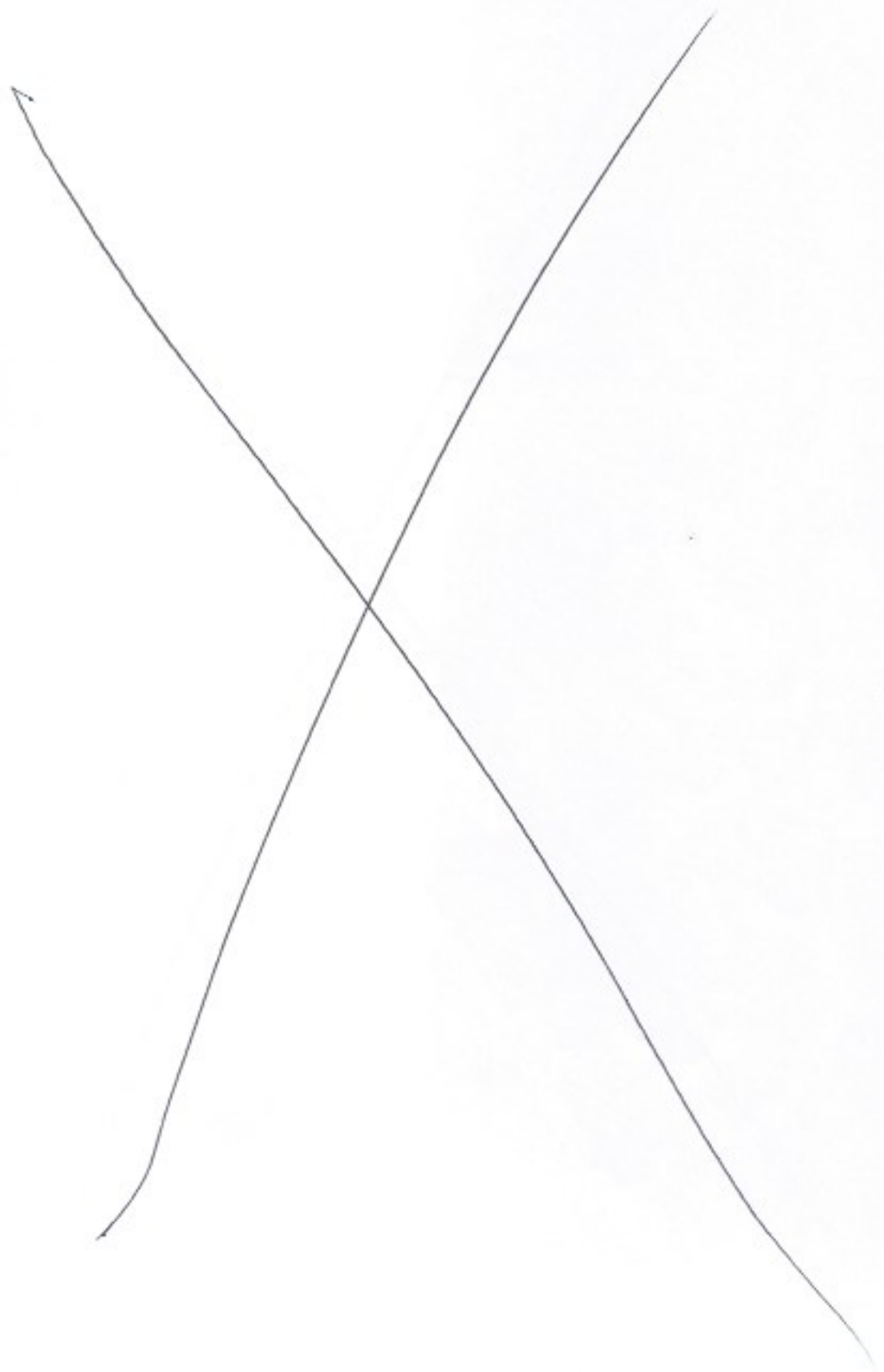
4  
JBU



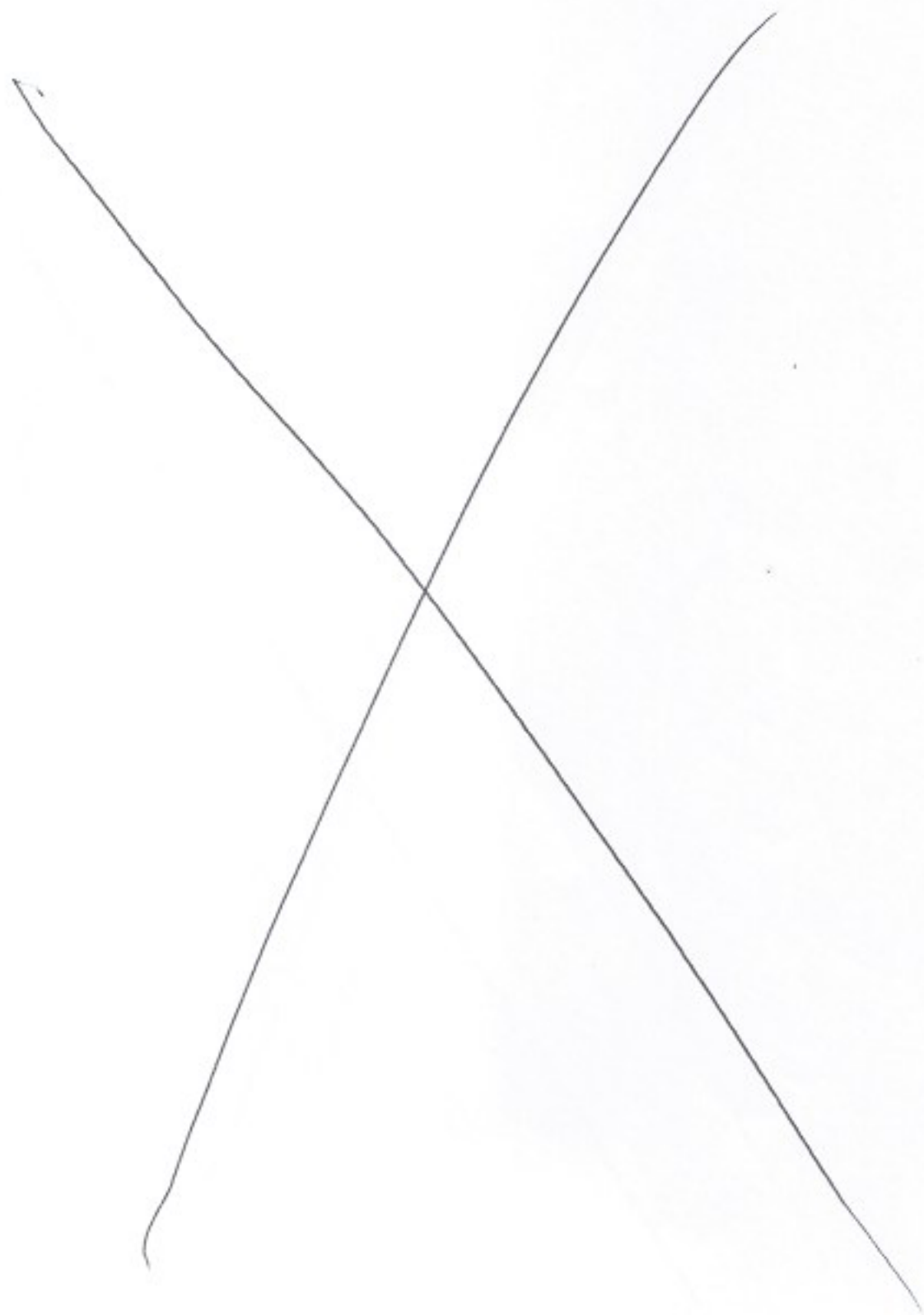


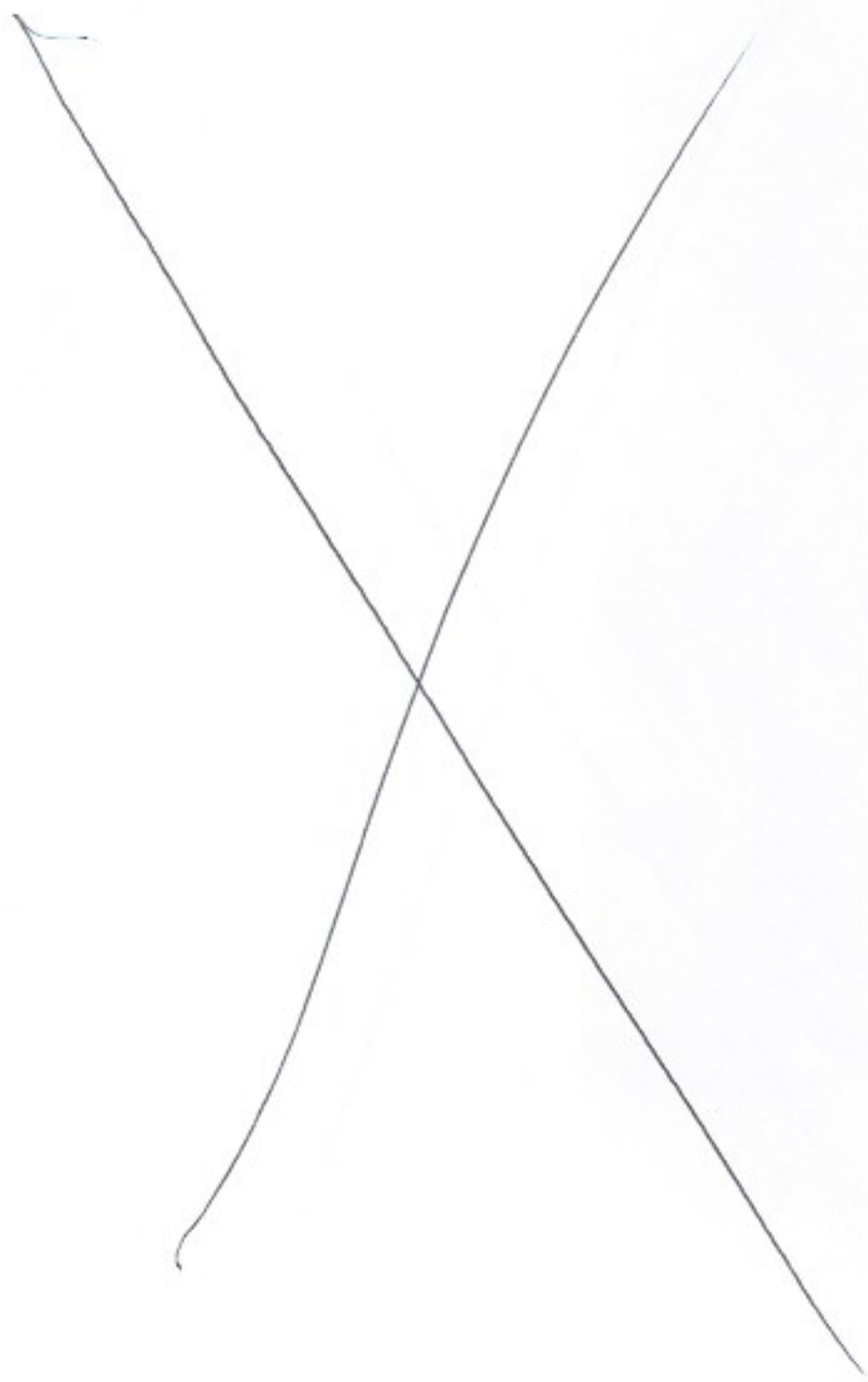


6  
SPD

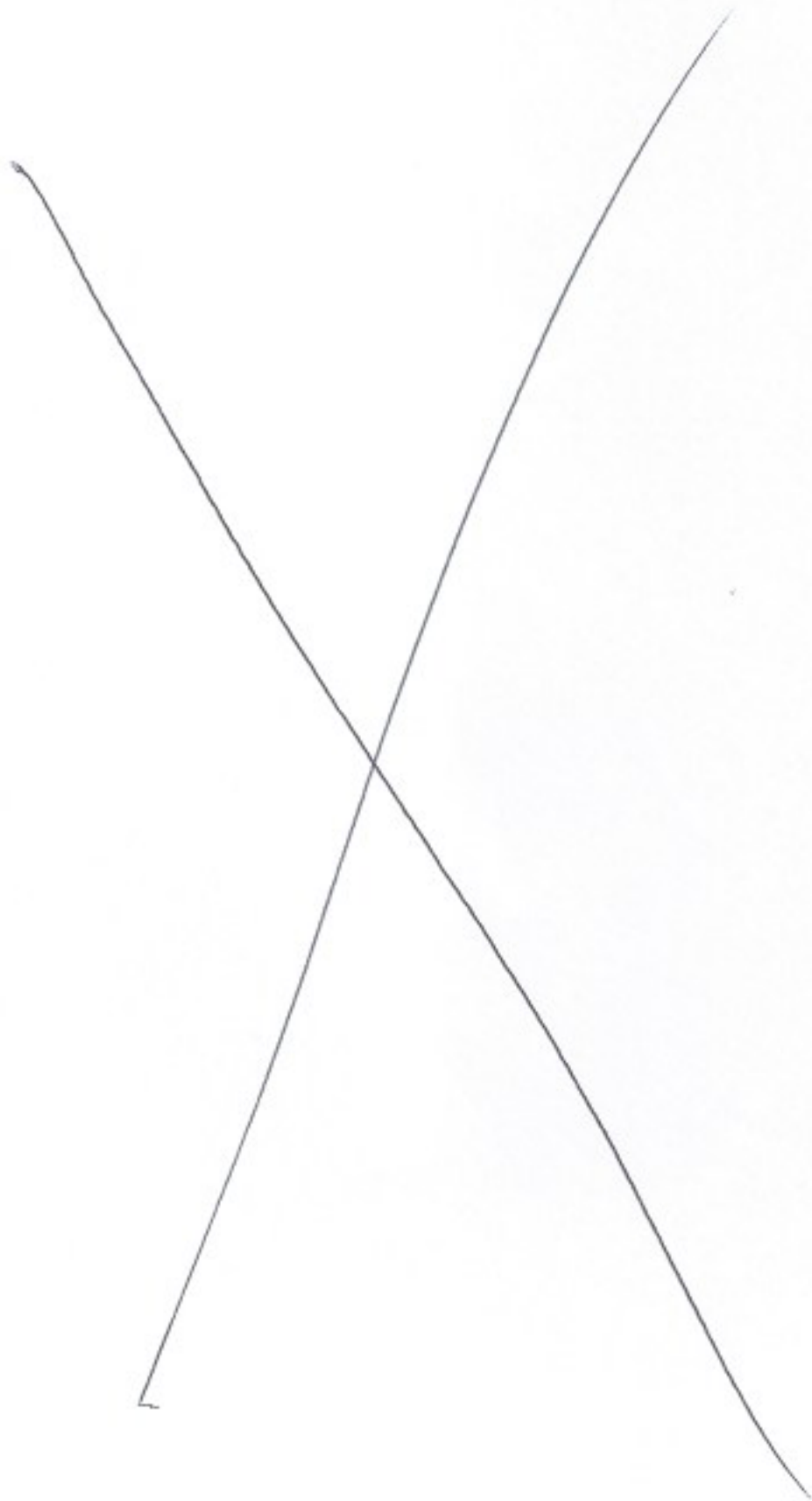


7  
JPO





SPD



Le mardi 09 juillet 2024, le délai d'enquête étant expiré.

Je soussigné

déclare clos le présent registre d'enquête, qui a été mis à la disposition du public concernant l'enquête mentionnée ci-dessus et en exécution de l'Arrêté DDT/SJC/UC N°2B-2024-06-05-00005 en date du 05 juin 2024 relatif à l'enquête concernant La déclaration d'utilité publique (DUP) en vue des travaux de dérivation du forage de Salce 2 sur le territoire de la commune de Cagnano, de la mise en place des périmètres de protection correspondants à la ressource en eau destinée à la consommation humaine.

Pour recevoir les observations du public du 25 juin 2024 au 09 juillet 2024 inclus aux heures d'ouverture de la mairie de Cagnano.

Les observations ont été consignées au présent registre d'enquête par( ) personnes, du feuillet au feuillet

En outre, j'ai reçu les lettres ou notes écrites ci-dessous répertoriées qui sont annexées au présent registre d'enquête.

Lettre en date du.....  
de.....

Lettre en date du.....  
de.....

11  
SPV

Lettre en date du.....  
de.....

Lettre en date du.....  
de.....

Lettre en date du.....  
de.....

Lettre en date du.....  
de.....

Cagnano le, 09 juillet 2021.

Vu, Le Commissaire Enquêteur :  
Jean Philippe Vinciguerra





# Commune de Cagnano

Organisateur de l'enquête :

Direction départementale des territoires

Porteur du projet :

**Commune de Cagnano**

## REGISTRE D'ENQUETE PUBLIQUE

### Enquête Parcellaire

Arrêté DDT/SJC/UC N°2B-2024-06-05-00005

Objet de l'enquête : Dossier d'enquête parcellaire conjointe à la déclaration d'utilité publique concernant l'autorisation du projet d'alimentation en eau potable de la commune de Cagnano à partir du forage de Salce 2.

Commissaire enquêteur \_\_\_\_\_ **JEAN-PHILIPPE VINCIGUERRA**

**En exécution de l'Arrêté DDT/SJC/UC N°2B-2024-06-05-00005 en date du 05 juin 2024, ordonnant le dépôt des pièces mentionnées ci-dessus et relatif à l'autorisation du projet d'alimentation en eau potable de la commune de Cagnano à partir du forage de Salce 2.**

**Je soussigné JEAN PHILIPPE VINCIGUERRA**

**Commissaire enquêteur**

**ai ouvert ce jour à 09h00 heures, le présent registre d'enquête coté et paraphé, pour recevoir les observations du public du 25 juin au 09 juillet 2024 inclus aux heures d'ouverture de la mairie de Cagnano.**

**Mise à disposition du registre d'enquête en mairie de Cagnano à compter du 25 juin 2024 à 9h00.**

**Cagnano, le 25 juin 2024**

**Le commissaire enquêteur,**

**JEAN PHILIPPE VINCIGUERRA**



Parcelle Section E n° 775

Famille FRANCIOTTI Anne Marie  
Thierry

SUSITI Jacqueline

SAMMARCELLI Marie-Lucie

observation: Demande de réduction  
de la longueur du PPI  
permettant de réduire la parcelle  
n° 775 et n° 776.

Ceci engendrerait pour la  
Commune un moindre  
dédommagement aux  
propriétaires concernés.

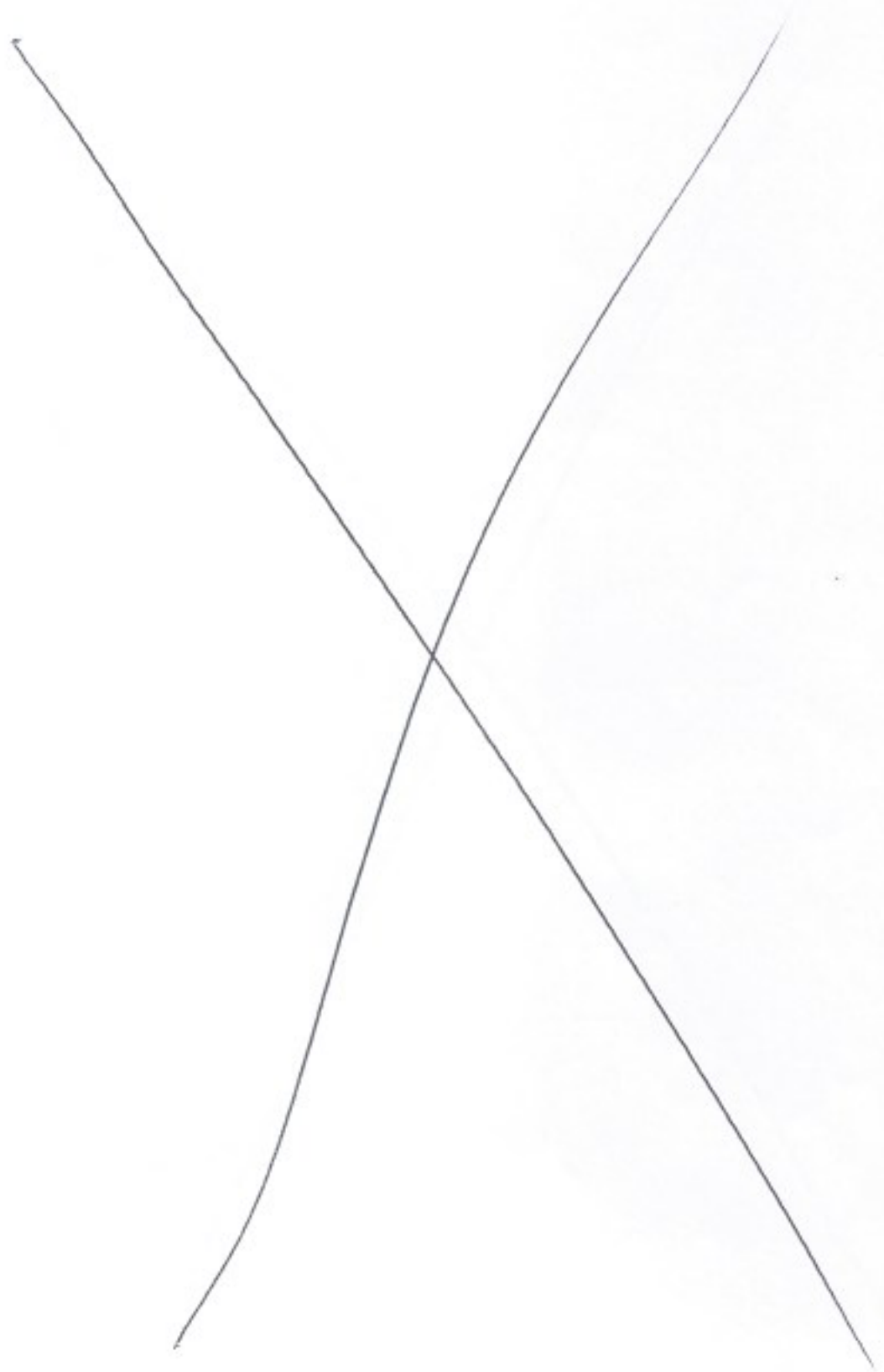
La dimension du côté du  
PPI est de 15 m, il est  
séquent que celle-ci ne  
soit que de 10 mètres.

Le 9 Juillet 2024

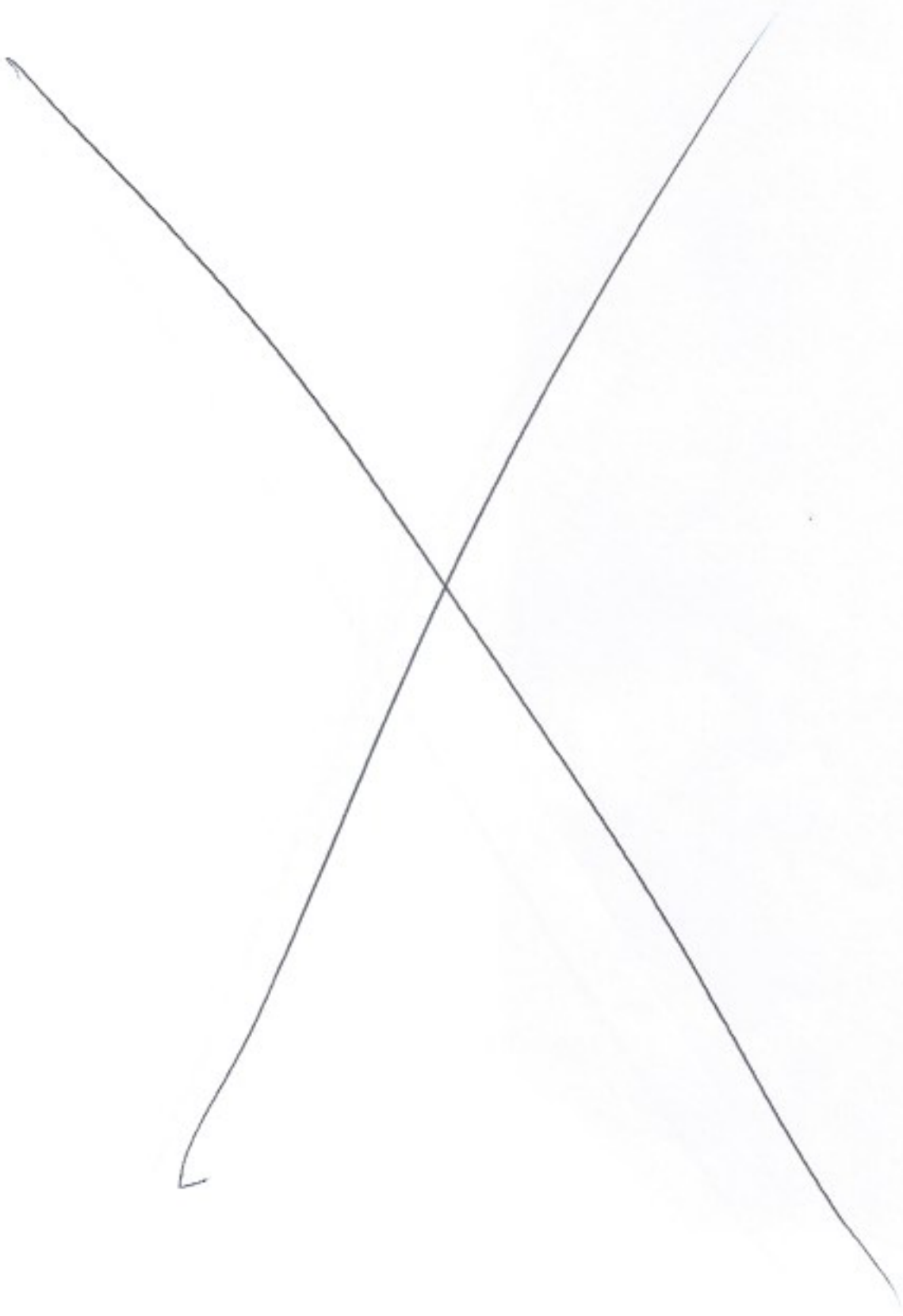
Po/ Famille FRANCIOTTI

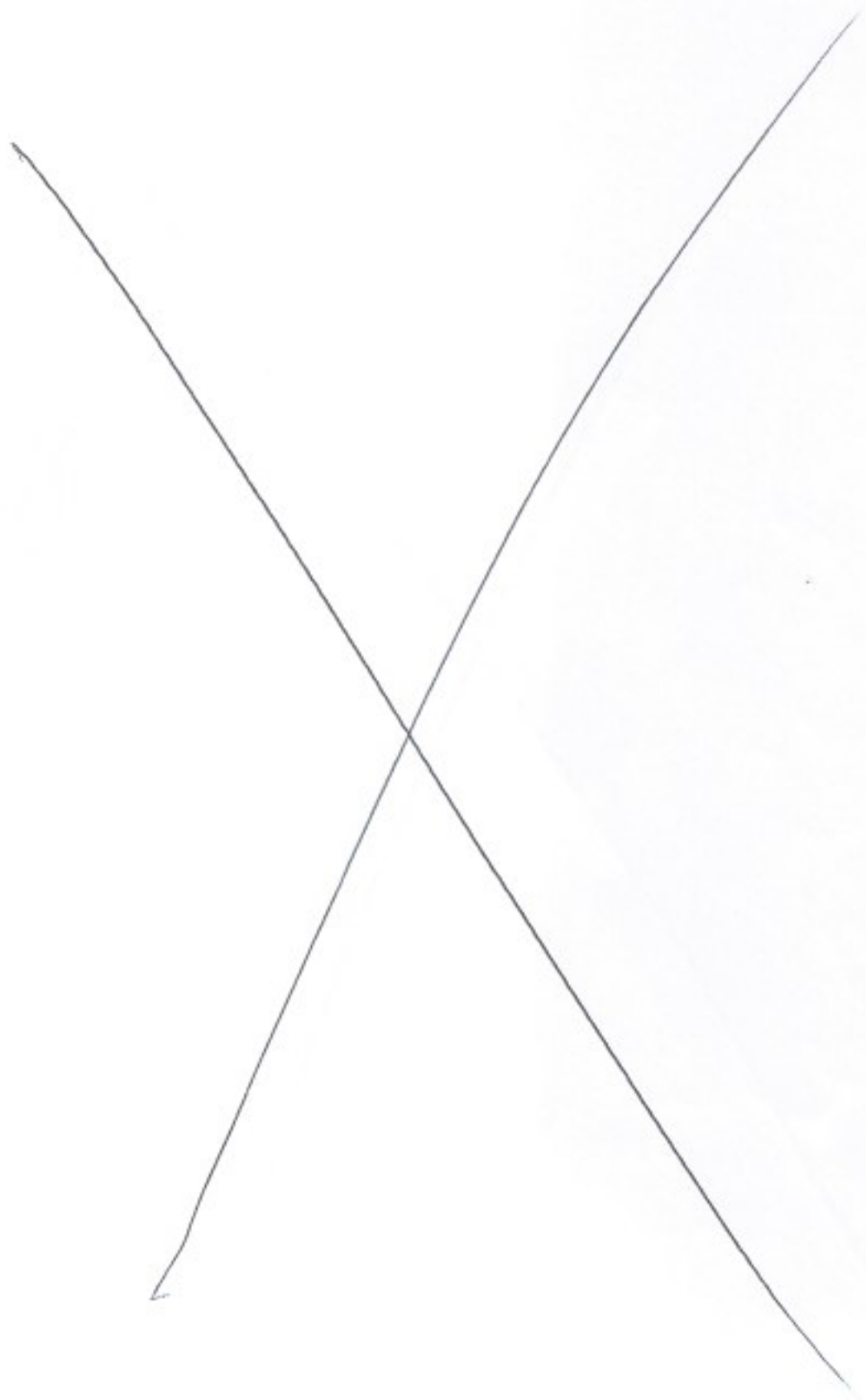


3  
580

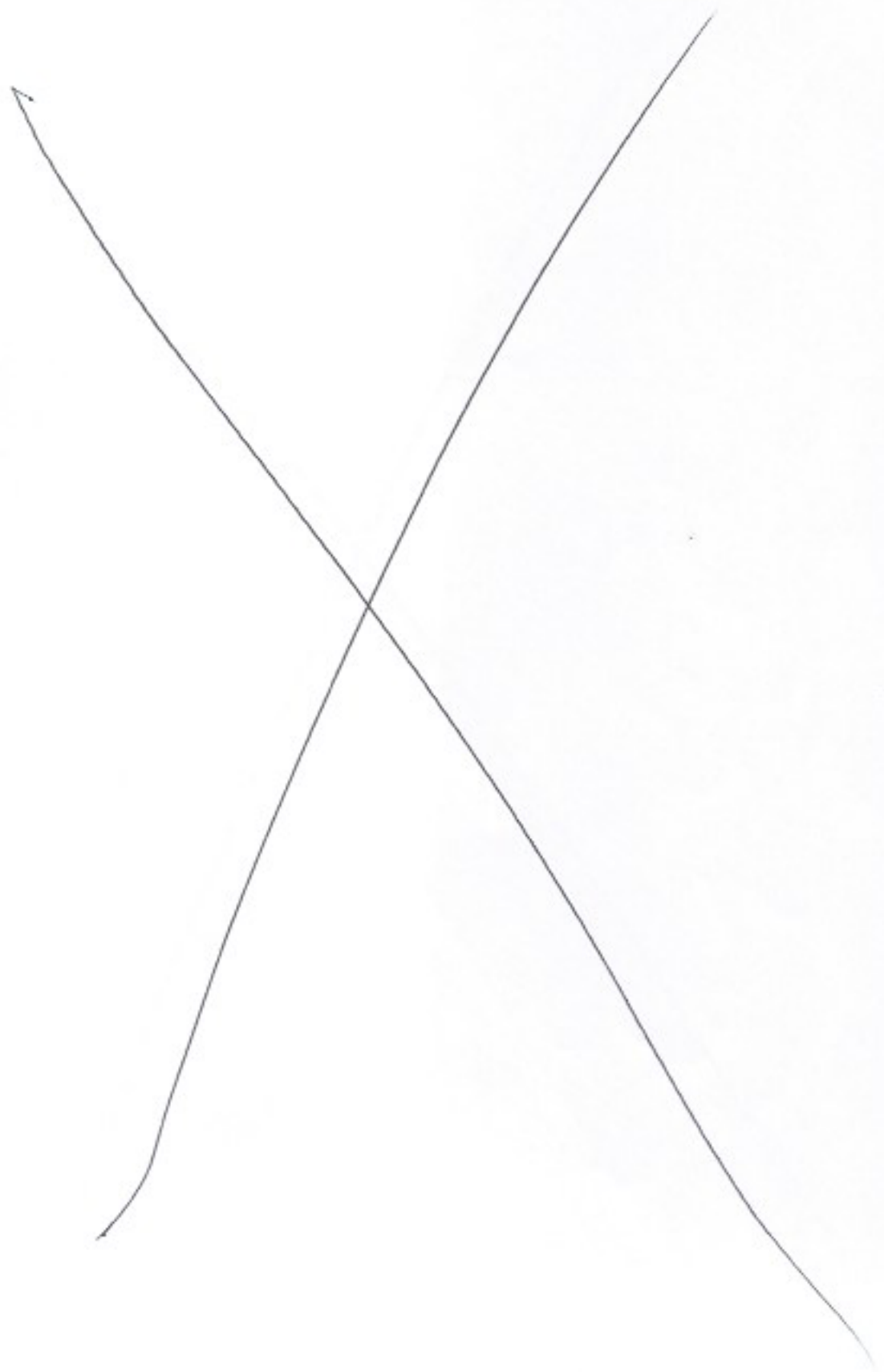


4  
JBU

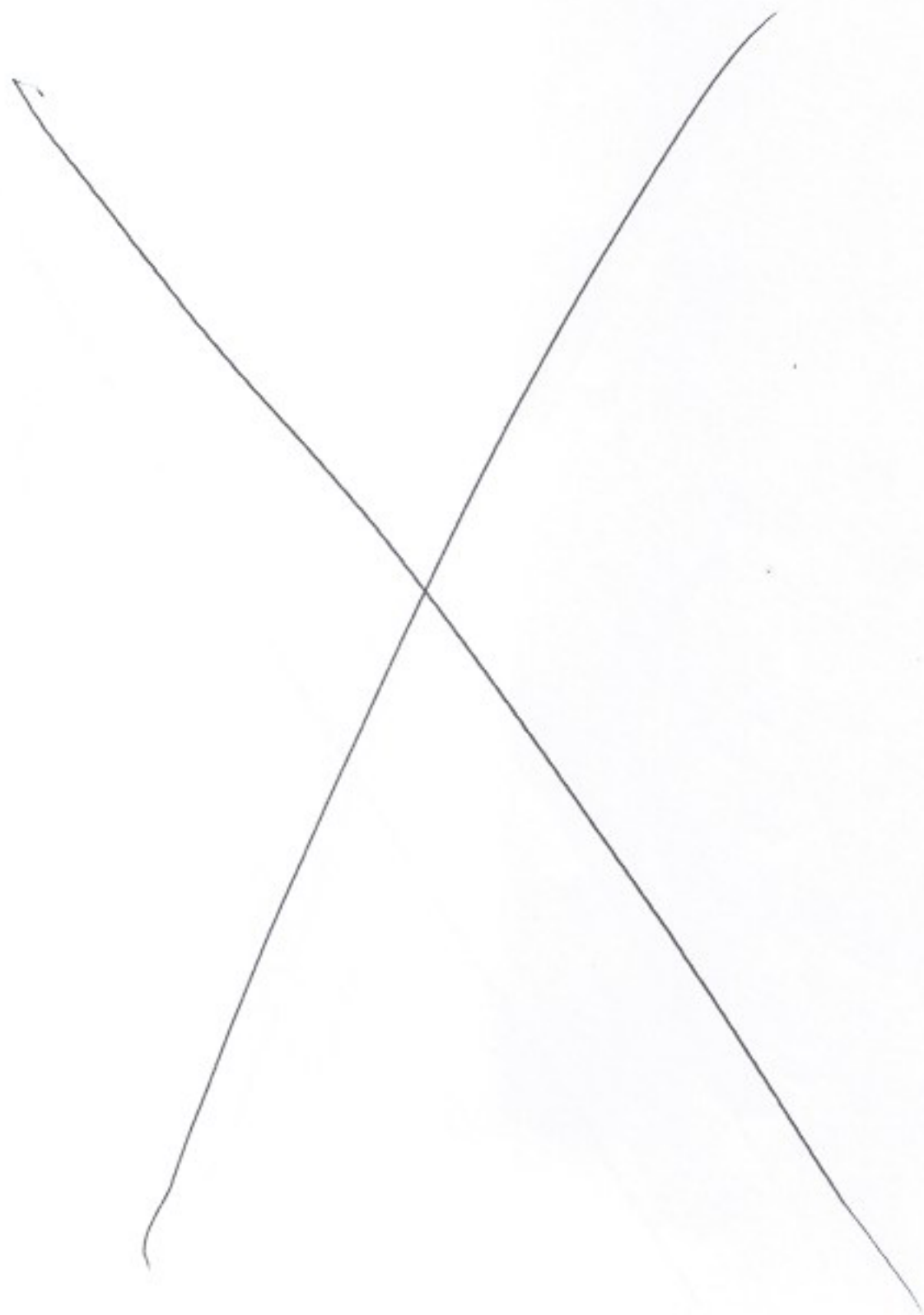




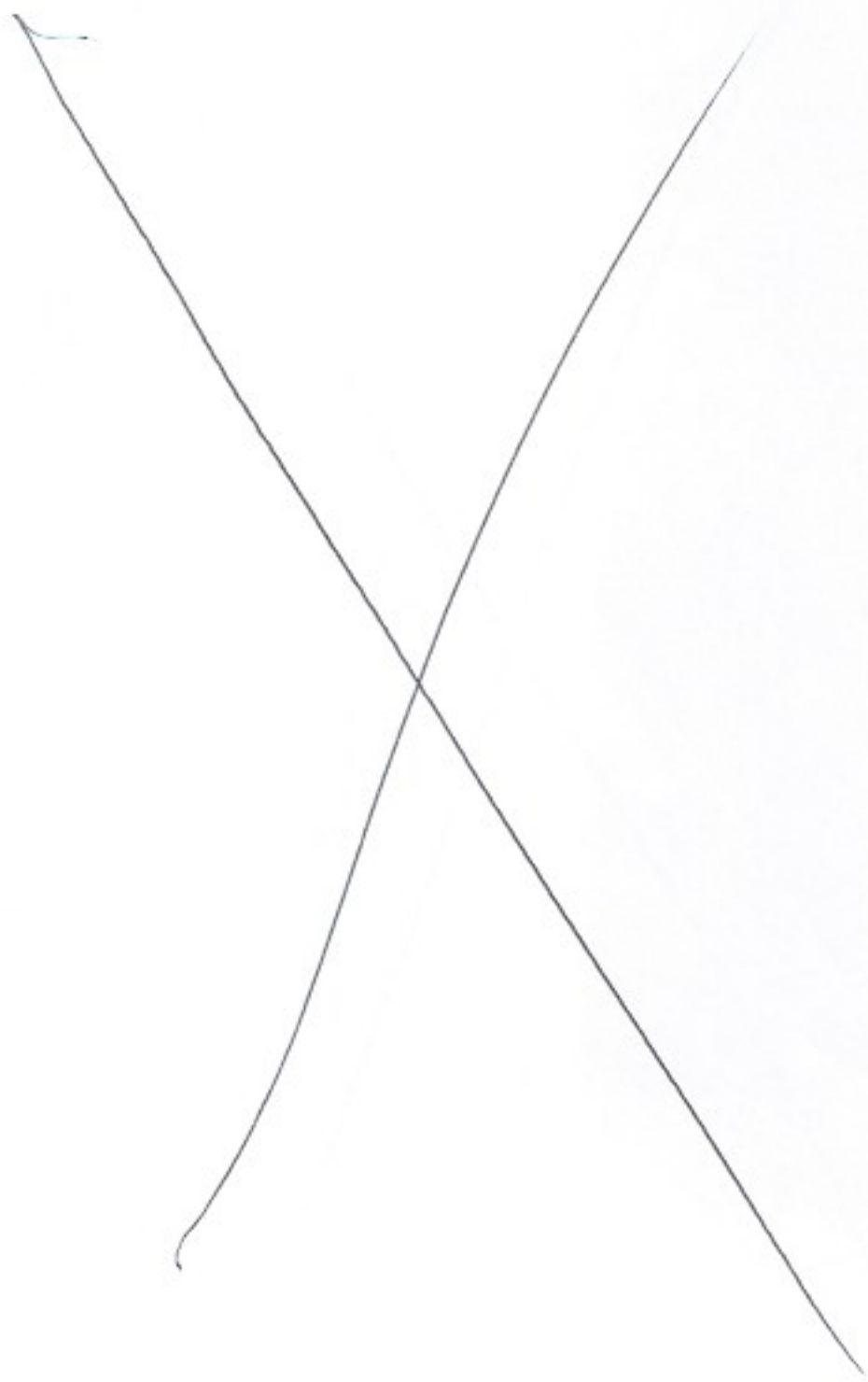
6  
SPD



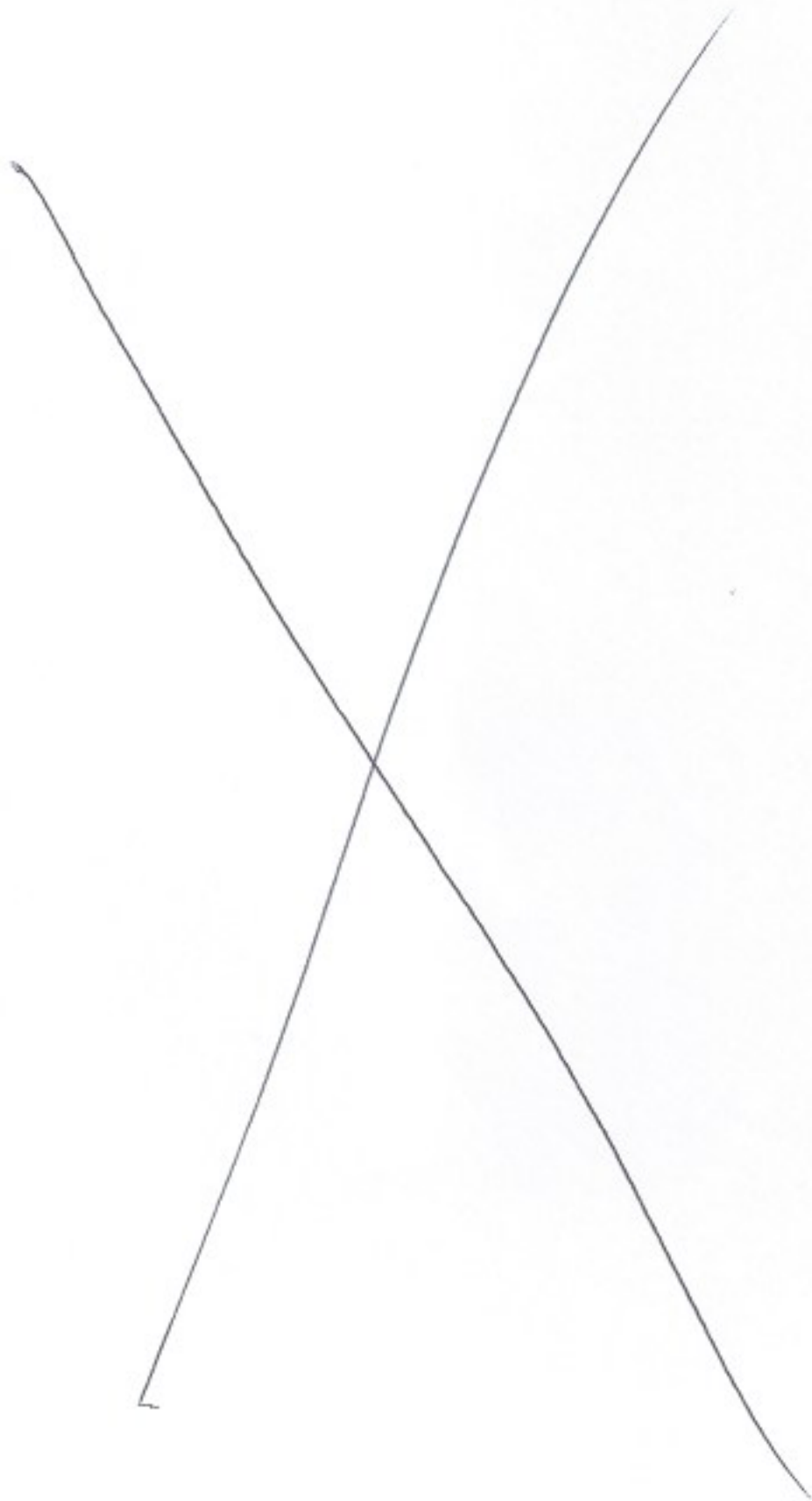
7  
JPO







SPD



Le mardi 09 juillet 2024, le délai d'enquête étant expiré.

Je soussigné

déclare clos le présent registre d'enquête, qui a été mis à la disposition du public concernant l'enquête mentionnée ci-dessus et en exécution de l'Arrêté DDT/SJC/UC N°2B-2024-06-05-00005 en date du 05 juin 2024 relatif à l'autorisation du projet d'alimentation en eau potable de la commune de Cagnano à partir du forage de Salce 2.

Pour recevoir les observations du public du 25 juin 2024 au 09 juillet 2024 inclus aux heures d'ouverture de la mairie de Cagnano.

Les observations ont été consignées au présent registre d'enquête par ( ) personnes, du feuillet au feuillet

En outre, j'ai reçu les lettres ou notes écrites ci-dessous répertoriées qui sont annexées au présent registre d'enquête.

25 juin 2024,  
Lettre en date du .....  
de .....  
Lettre en date du .....  
de .....

Lettre en date du .....

de .....

Lettre en date du .....

de .....

Lettre en date du .....

de .....

Lettre en date du .....

de .....

Cagnano le, 03 juillet 2024

Vu, Le Commissaire Enquêteur :

Jean Philippe Vinciguerra





# PROCES VERBAL DE SYNTHESE

DRESSE EN VERTU DE L'ARTICLE

R123-18 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

## ENQUETE PUBLIQUE

**Relative aux travaux de dérivation du forage de Salce 2 sur le territoire de la commune de Cagnano, de la mise en place des périmètres de protection correspondants et de l'autorisation d'utiliser l'eau prélevée pour la consommation humaine**

Commune de Cagnano

**ARRETE PREFECTORAL DDT/SJC/UC N°2B-2024-06-05-00005**

Du 05 juin 2024

## Table des matières

1	REGLEMENTATION.....	3
2	OBSERVATIONS.....	4
2.1	OBSERVATIONS ORALES.....	4
2.2	OBSERVATIONS ECRITES .....	4
2.3	COURRIERS.....	5
2.4	OBSERVATIONS ELECTRONIQUES.....	5
3	DEROULEMENT.....	6

### 1 REGLEMENTATION

Rappel de l’article R-123-18 du code de l’environnement /

*« A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête est mis à disposition du commissaire enquêteur ou du président de la commission d'enquête et clos par lui. En cas de pluralité de lieux d'enquête, les registres sont transmis sans délai au commissaire enquêteur ou au président de la commission d'enquête et clos par lui.*

*Après clôture du registre d'enquête, le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête rencontre, dans un délai de huit jours, le responsable du projet, plan ou programme et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le délai de huit jours court à compter de la réception par le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête du registre d'enquête et des documents annexés. Le responsable du projet, plan ou programme dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations.*

*Lorsque l'enquête publique est prolongée en application de l'article L. 123-9, l'accomplissement des formalités prévues aux deux alinéas précédents est reporté à la clôture de l'enquête ainsi prolongée. »*

## **2 OBSERVATIONS**

Vous trouverez ci-après l'ensemble des observations (papier, courriels, et observations orales). Sur chaque observation, il est indiqué son mode de transmission.

### **2.1 OBSERVATIONS ORALES**

N°	Noms	
<b>25 juin 2024 permanence en mairie de Cagnano</b>		
		Aucune observation
<b>09 juillet 2024 permanence en mairie de Cagnano</b>		
		Aucune observation

### **2.2 OBSERVATIONS ECRITES SUR LE REGISTRE PAPIER**

N°	NOM	OBSERVATIONS
<b>25 juin 2024 permanence en mairie de Cagnano</b>		
		Aucune observation
<b>09 juillet 2024 permanence en mairie de Cagnano</b>		
1	Madame sammarcelli née Francioni Marie Lucie	Madame Sammarcelli représentant la famille Francioni impactée par la future mise en place du périmètre de protection immédiate de la parcelle N°775, demande à ce que le périmètre soit réduit dans sa longueur de 5 m, ainsi que pour la parcelle N°776, Pour elle, cela permettrait de réduire le dédommagement de la commune aux propriétaires. Elle indique également que des périmètres de protection immédiates sont parfois de dix mètres de côté.



### **2.3 COURRIERS**

N°	NOMS	OBSERVATIONS
1	Madame Sammarcelli née Francioni Marie Lucie	Remise par Madame Sammarcelli de son courrier de notification le jour de la permanence du 25 juin 2024 au commissaire enquêteur.

### **2.4 OBSERVATIONS ELECTRONIQUES**

N°	Noms	OBSERVATIONS
		Aucune observation

### **3 DEROULEMENT**

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête a bien été mis à la disposition du commissaire enquêteur qui a clos le registre. A compter de la réception par le commissaire enquêteur des registres d'enquêtes et des documents annexés, il a été remis dans les huit jours, à Madame Catherine Catoni, maire de Cagnano, les observations consignées dans ce procès-verbal de synthèse.

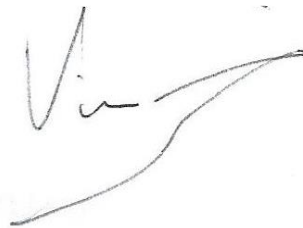
Il a été rappelé à Madame le maire, qu'elle dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses remarques éventuelles à ces observations.

Pietranera, le 10 juillet 2024

Procès-verbal de synthèse réalisé par

Jean Philippe Vinciguerra

Commissaire Enquêteur





MAIRIE DE CAGNANO

Cagnano, le 16 Juillet 2024

Le Maire

à

Monsieur le Commissaire enquêteur  
Jean-Philippe Vinciguerra

Objet : **ENQUETE PUBLIQUE**

**N° TA : E24000013/20**

DUP et enquête parcellaire en vue des travaux  
de dérivation du forage de Salce 2

Mise en place des périmètres de protection et  
autorisation d'utiliser l'eau prélevée pour la consommation humaine

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Suite à la réception du procès-verbal de synthèse relatif à l'enquête publique citée en  
objet, j'atteste avoir pris connaissance de ce document et ne pas avoir d'observation particu-  
lière à formuler.

A Cagnano, le 16 Juillet 2024.

Le Maire,

C. CATONI



Commune de Cagnano

ENQUETE PUBLIQUE

N° T.A : E24000013/20

Ayant pour objet :

La déclaration d'utilité publique (DUP) et l'enquête parcellaire en vue des travaux de dérivation du forage de Salce 2 sur le territoire de la commune de Cagnano, de la mise en place des périmètres de protection correspondants et de l'autorisation d'utiliser l'eau prélevée pour la consommation humaine.

PROCES VERBAL DE SYNTHESE

En application des prescriptions exprimées dans l'article R123-18 du code de l'environnement, j'ai l'honneur de vous remettre ce Procès-verbal de synthèse destiné à porter à votre connaissance les observations exprimées par le public au cours de l'Enquête publique menée conformément à l'arrêté du 05 juin 2024 N°DDT/SJC//UC N°2B-2024-06-05-00005 de Monsieur le Préfet de la Haute-Corse et à la décision N° E 24000013/20 de Monsieur Vanhullebus, Président du Tribunal Administratif de Bastia.

Je me permets de vous rappeler que vous disposez d'un délai réglementaire de 15 jours, à compter de la réception de ce procès verbal, pour produire, un mémoire en réponse aux points soulevés dans ce document.

Je vous rappelle que l'enquête publique s'est déroulée du 05 juin 2024 au 09 juillet 2024 dans les locaux de la mairie de Cagnano. J'ai procédé le 09 juillet 2024 à la clôture de cette consultation à l'issue de l'ultime permanence prescrite en mairie de Cagnano.

L'Enquête s'est déroulée dans de bonnes conditions ; aucun incident n'est à relever.

Veillez agréer, Madame le maire de Cagnano, l'expression de mes sentiments distingués.

Madame le maire

Catherine Catoni

Pris connaissance le

15 juillet 2024

Monsieur le commissaire enquêteur

Jean Philippe Vinciguerra

Remis le 10 juillet 2024

Signature



Signature



Le Maire  
C. CATONI





Ajaccio, le **29 JAN. 2024**

Direction Adjointe Santé Environnement  
Service Santé Environnement de Haute-Corse

**Tél** : 04 95 38 68 26 – 04 95 38 68 30

**Mél** : [jean-pierre.alessandri@ars.sante.fr](mailto:jean-pierre.alessandri@ars.sante.fr)

**Affaire suivie par :**

Jean-Pierre ALESSANDRI et Azzedine GOUASMIA

**Référence à rappeler** : JPA/2024/n° 004

La Directrice Générale

A

Madame la Directrice Départementale  
des Territoires de la Haute-Corse  
Service Juridique et Coordination  
8, Bd Benoîte Danesi

20 411 Bastia Cedex 9

**Objet :** DUP du forage de Salce 2 - Commune de Cagnano

**PJ :** Projet de rapport Coderst

Dans le cadre des dispositions prévues par les Codes de l'Environnement, de la Santé Publique et de l'Expropriation pour cause d'utilité publique, vous m'aviez adressé un dossier relatif à la régularisation administrative du forage de **Salce 2**, exploité par la commune de **Cagnano**.

J'ai l'honneur de vous informer que le dossier d'instruction est, à ce jour, jugé régulier et complet. En conséquence, le déroulement de la procédure peut être poursuivi par sa mise à l'enquête publique.

Vous trouverez en pièces jointes, un projet de rapport de présentation au Coderst à destination du Tribunal Administratif en vue de la désignation du commissaire enquêteur.

Je vous prie de croire, Madame la Directrice, à l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur Adjoint Santé Environnement

Jean-Pierre ALESSANDRI

**Copie :**

- Mairie de Cagnano – Ortale – 20228 CAGNANO
- Cabinet d'Etudes Jean-Thomas Chiari  
Résidence Flore&Sens – Bat. A – LD Puretti  
20600 Bastia
- DDT (Service SENAP)